

International Federation of Sleddog Sports Règles de Course Toutes catégories

(Septembre 2026)

En cas de contradictions entre la version anglaise et sa traduction française, la version anglaise prévaudra

Les articles spécifiques FFST, seulement applicables sur les épreuves françaises, sont imprimés en rouge

Les modifications par rapport à l'édition 2025/2026 sont imprimées en vert

DEFINITIONS	3
CHAPITRE UN (REGLES GENERALES)	5
I. ADMISSIBILITE	5
II. DEPART – ARRIVEE (VOIR AUSSI ANNEXE C I)	9
III. SUR LA PISTE (VOIR AUSSI ANEXES D ET E)	13
IV. COMPORTEMENT	15
V. NON-RESPECT DES REGLES (VOIR AUSSI ANNEXE A)	16
VI. REGLES DE BIEN ÊTRE ANIMAL	18
CHAPITRE DEUX (REGLES PARTICULIERES POUR LES CATEGORIES SPRINT ET DISTANCE « TRAINEAU »)	20
I. ADMISSIBILITE	20
II. TANDEM	22
III. REGLEMENT DE PISTE	24
CHAPITRE TROIS (REGLES PARTICULIERES POUR LES CATEGORIES SKI-DOGS PULKA ET SKIJOËRING)	25
I. ADMISSIBILITE	25
II. SKIJOËRING	25
III. PULKA	26
IV. COMBINE	28
V. RELAIS SKI-DOGS	29
VI. REGLES COMMUNES POUR LE DEPART DES COURSES DE SKI-DOGS	31
VII. REGLES DE PISTE COMMUNES POUR LES COURSES DE SKI-DOGS	31
VIII. REGLES COMMUNES POUR L'ARRIVEE DES COURSES DE SKI-DOGS	32
CHAPITRE QUATRE (REGLES PARTICULIERES POUR LES COURSES « DRYLAND » (COURSE SUR TERRE))	33
I. ADMISSIBILITE	33
II. CROSCANIN	33
A. CANICROSS	33
B. CANITRAIL	35
III. BIKEJOËRING	36
A. BIKEJOËRING UN CHIEN	36
B. BIKEJOËRING DEUX CHIENS	37
IV. TROTTINETTE (« SCOOTER »)	38
V. CATEGORIE KART	40
VI. RELAIS	41



VII. COMBINE	43
VIII. DISTANCE	44
IX. TEMPERATURES	44

ANNEXES 1.....45

A. APPLICATION DES REGLES.....	45
B. ADMISSIBILITE	46
C. DEPART ET ARRIVEE	49
D. LA PISTE	50
E. BALISAGE	53
F. AGES DES ATHLÈTES ET DES CHIENS POUR CHAQUE CATÉGORIE	56
G. LEXIQUE CATEGORIE	60

ANNEXES 2.....62

A. ZONE DE CHANGEMENT COMBINE NORDIQUE.....	62
B. ZONE DE CHANGEMENT RELAIS NORDIQUE (Exemple 1)	63
C. ZONE DE CHANGEMENT RELAIS NORDIQUE (Exemple 2)	63
D. TABLEAU DE POIDS DE LA PULKA.....	64
E. FORMULAIRE DE RECLAMATION IFSS.....	66
F. FORMULAIRE DE RECLAMATION FFST.....	67

ANNEXES 3.....68

A. REGLEMENT FFST POUR LES COURSES LONGUE DISTANCE.....	68
B. REGLEMENT FFST POUR LES COURSES MOYENNE DISTANCE KART.....	71

DEFINITIONS

Age : L'âge d'un compétiteur est considéré être le même durant toute la saison de course.
C'est : *l'âge atteint le 31 décembre suivant la fin de la saison de course.

*l'âge d'un chien est celui atteint par le chien le premier jour de la première course de l'ensemble de l'évènement.

Aide (« Handler ») : Une personne aidant les attelages au départ, à l'arrivée et à d'autres endroits autorisés par le Directeur de Course.

Casque : les casques agréés pour les activités sur terre (Dryland) sont les casques répondant à la norme EN 1078. Pour les activités neige (Snowland), les casques doivent répondre à la norme EN 1077 ou EN 12492.

Chien de traîneau : Un chien de traîneau est un chien, sans considération de race ou type, pouvant être harnaché et participer à une course dans l'une des catégories listées dans les règles de course IFSS ou FFST sans risque potentiel préalablement estimé pour son bien-être.

Chien de traîneau nordique avec papiers :

Race de chien reconnue par la FCI (Fédération Cynologique Internationale), CKC (Canadian Kennel Club), AKC (American Kennel Club) ou KC (British Kennel Club) et inscrit au LOF (Livre des Origines Français) ou équivalent.

Les races de chien reconnues par ces instances sont au nombre de cinq : Husky de Sibérie, Alaskan Malamute, Samoyède, Chien du Groenland, Esquimau du Canada, Laïka de Yakoutie est accepté avec les mêmes conditions (LOF ou équivalent).

Chien de traîneau typé nordique sans papier : Catégorie RNB3 : réservée aux chiens des six races nordiques acceptées par la FFST et sans origines connues (non-LOF), mais répondant au standard de la race originelle. Ils devront être titulaire d'un « passeport FFST » ou du « passeport FFPTC catégorie 3 » (voir modalité d'attribution). Dès lors qu'un chien de la catégorie RNB3 est présent dans l'attelage, l'attelage est considéré être en RNB3 quel que soit la taille de l'attelage.

Concurrent : Une personne qui conduit un attelage de chien inscrit dans la course, aussi appelée Compétiteur, Conducteur ou Participant.

Course : Une compétition dans une catégorie spécifique pouvant comprendre une ou plusieurs manches.

Directeur de Course (« Race Marshal ») : Le Chef des Juges, c'est-à-dire la personne qui a l'autorité suprême durant la manifestation. Il est le seul Officiel qui peut décider d'une disqualification.

Juge de Course : Officiel en charge de l'application des règles. Il a la même autorité que le Directeur de Course durant la manifestation excepté pour les disqualifications. Les références au Directeur de Course dans ces règles s'appliquent aussi aux Juges, lorsqu'appropriées.

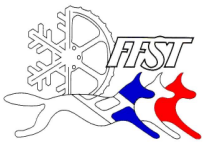
Jury de Course : Il comprend le Directeur de Course, les Juges de Course et tout autre Officiel que le Directeur de Course souhaite inclure.

Lieu de course : il comprend les parkings, les zones réservées aux spectateurs et aux attelages, les zones de départ et d'arrivée, la zone pour les officiels et la piste.

Ligne : La ligne à laquelle le/les chiens sont attachés pour tirer le véhicule (traîneau, vélo, trottinette, kart) est faite de différents éléments. L'ensemble des éléments est appelé **ligne de trait**. La ligne passant entre les chiens (s'il a plus de deux chiens) est appelée **trait central** ou **ligne centrale**. Le chien est attaché à la ligne centrale depuis l'arrière de son harnais par un **trait individuel** ou **ligne de queue** et peut être attaché depuis son collier à la ligne centrale par une **ligne de cou**.

Spécificité FFST : Le chien doit être obligatoirement attaché par une ligne de coup à la ligne centrale.

Manche : Le parcours complet de la piste une fois, ou une partie de celui-ci à la fin de laquelle le chronomètre est arrêté.



Manifestation : Une réunion de participants dans le but de se confronter dans une manifestation qui peut comprendre plusieurs catégories.

Officiel : Une personne désignée par l'Organisateur ou par les responsables de l'application des règlements, autorisée à agir en leur nom dans un cadre précis.

Organisation/organisateur : L'Organisation/Organisateur de course en charge de mener à bien la manifestation.

Organisateur technique : Un groupe qui, suivant un accord et en coopération étroite avec l'Organisation de la course, assure la responsabilité de la mise en place technique de la manifestation.

Parkings participants : Une zone définie pour le stationnement des véhicules des participants dans le cas où celui-ci ne peut pas être combiné avec la zone de stake-out.

Point de contrôle : Une zone clairement définie et balisée près de la piste dans laquelle seuls les compétiteurs et les officiels sont autorisés.

Pulka : La pulka ou le traîneau nordique (petit traîneau avec des patins courts).

Recommandations : Une règle ou un ensemble de règles n'ayant pas un caractère obligatoire mais fortement recommandé.

Saison : Période pendant laquelle toutes les compétitions devront être commencées et terminées, en principe du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante. Néanmoins la FFST peut réduire la période de course en fonction des conditions climatiques afin de préserver le bien-être des chiens.

Spécificité FFST : la saison de course est comprise entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année suivante.

Stake-out : Une zone définie où les chiens des participants sont gardés quand ils ne sont pas en compétition.

Traîneau : le véhicule conduit par le compétiteur et tiré par son attelage de chiens pendant la compétition. Comprend aussi la pulka, le vélo, la trottinette, le kart pour les règles de course appropriées.

Zone de départ : Zone d'une distance de minimum 30 mètres de long et de 4 mètres de large à partir de la ligne de départ où l'aide portée par un tiers à un attelage est autorisée.

Zone d'arrivée « No right of way Zone » : Zone d'une distance de minimum 800 mètres de long jusqu'à la ligne d'arrivée où des règles spécifiques de dépassement s'appliquent. (voir §18.6 pour le Ski-Dogs et le Canicross).

Zone de contrôle : Une zone définie avant la ligne de départ et après la ligne d'arrivée où seules les personnes autorisées sont admises, sauf autorisation du Directeur de Course.

Zone de course : Elle comprend tous les parkings, zones des spectateurs, zone d'attente des attelages, les zones de départ et d'arrivée, la zone des Officiels et la piste.

Doit (ou le futur) : A interpréter comme étant impératif.

Devrait (ou le conditionnel) : A interpréter comme étant principalement impératif, sauf pour des situations particulières.

Pourrait : A interpréter comme étant autorisé.

Dans ces règles et dans les autres règlements IFSS, les mots « Compétiteur », « Participant », « Conducteur », etc. comprennent « le compétiteur et/ou son (ses) chien(s) », le masculin comprend le féminin et le singulier comprend le pluriel.

CHAPITRE UN (Règles générales)

(S'applique à toutes les catégories)

Note : En cas de contradictions entre des règles générales et des règles particulières, les règles particulières prévalent.

I. ADMISSIBILITE

1. ELIGIBILITE

1.1 Inscriptions

- 1.1.1 Une inscription pour une course doit être présentée avant le début de la course, selon les modalités de délais déterminées par l'Organisation de la course.
- 1.1.2 L'organisation peut rejeter toute inscription pour une raison valable.
- 1.1.3 Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour les concurrents et leurs aides couvrant les risques des courses de traîneaux et leurs conséquences.
- 1.1.4 L'inscription des concurrents mineurs (généralement en dessous de 18 ans) devra être cosignée par les parents ou les tuteurs. Par leur signature, ils déclarent qu'ils estiment que le concurrent mineur est capable de participer à la manifestation dans sa totalité et de parcourir la piste en sécurité dans sa catégorie comme l'a établie l'Organisateur. En conséquence leur signature est une renonciation à poursuivre l'Organisateur pour toute réclamation, responsabilité ou tout autre dépense ou accusation liée au fait que le concurrent concerné ne soit pas un adulte.
- 1.1.5 Le Directeur de Course peut interdire l'inscription de tout compétiteur, attelage ou chien pour raison valable.

1.2 Réclamation

- 1.2.1 Le concurrent renonce à poursuivre les Juges, les Officiels, les sponsors et autres partenaires de l'organisation de toute demande ou réclamation basée sur une présumée action ou manque d'action du concurrent, de ces chiens, agents ou autres personnes agissant en son nom. Le concurrent renoncera aussi à toute réclamation ou demande à l'Organisateur, les Juges les Officiels, les sponsors de la compétition leurs agents et leurs employés suite aux blessures ou torts qui pourraient subvenir aux concurrents, ses chiens, ses biens, y compris (sans se limiter à cela) à la perte de chiens ou à la livraison de la nourriture et de ses fournitures.
- 1.2.2 De plus, l'Organisateur a les droits sans limite concernant les images et la collecte d'information sur la compétition et tous les participants impliqués ainsi que sur l'utilisation de ces images et informations pour la publicité et les relations publiques concernant la compétition.

2. LES CONCURRENTS

- 2.1 Le concurrent prenant le départ de la première manche d'une course doit conduire le même attelage durant toute l'épreuve.
- 2.2 Le changement de concurrent ne peut être effectué qu'une fois et seulement en cas de maladie ou de blessure du concurrent initialement prévu et doit être approuvé par le Directeur de Course. Le remplaçant devra conduire l'attelage durant toute la course.
- 2.3 Age des compétiteurs :
- 2.3.1 Dans les catégories attelage sprint neige, Ski-Dogs sprint et « Dryland », l'âge minimum et maximum est :

- 2.3.1.1 Voir tableau des âges à l'Annexe F.I (Age des athlètes pour chaque catégorie)

- 2.4 Tout concurrent disqualifié lors d'une manche, n'est pas admis à poursuivre le reste de la compétition.
- 2.5 Les concurrents doivent participer à la réunion des concurrents organisée avant le départ dans les courses de Sprint, de « Ski-Dogs » et sur terre. Le Directeur de Course peut dispenser tout concurrent retardé par des circonstances fortuites. Néanmoins, dans ce cas, le concurrent est responsable d'obtenir les informations d'un Officiel avant le départ de la compétition.
- 2.6 Les concurrents doivent participer à la réunion des concurrents organisée avant le départ dans les courses de distance ainsi que toutes les autres réunions annoncées officiellement pour être autorisés à participer à la compétition. Le Directeur de Course peut dispenser tout concurrent retardé par des circonstances fortuites. Néanmoins, dans ce cas, le concurrent est responsable d'obtenir les informations d'un Officiel avant le départ de la compétition.
- 2.7 Les concurrents ne devront pas gêner ou mettre en danger le bien-être des chiens, gêner la progression de la manifestation ou discréditer le sport sous peine de disqualification.
- 2.8 Un compétiteur ne pourra pas courir dans les catégories Junior et Elite, ou Elite et Masters pendant le même Championnat du Monde ou Championnat Continental. Dans le cas où il n'y a pas suffisamment de participants dans une catégorie Junior/Masters un compétiteur peut courir dans la catégorie Elite correspondante au cours du même Championnat du Monde ou Continental et néanmoins être autorisé à courir dans d'autres catégories Junior/Masters.

3. LES CHIENS

- 3.1 Tout attelage ou chien se présentant au départ et qui, selon l'avis du Directeur de Course, est inapte ou incapable de terminer le parcours en sécurité, ne sera pas autorisé à prendre le départ.
- 3.2 Tout attelage ou chien ne prenant pas le départ d'une manche, ne sera pas admis à courir le reste de l'épreuve (sauf en cas de pool).
- 3.3 Tout attelage ou chien disqualifié lors d'une manche, n'est en aucun cas admis à poursuivre le reste de la compétition.
- 3.4 La comptabilisation des attelages sera basée sur le nombre d'attelages partant à la première manche.
- 3.5 Une catégorie de course officielle doit avoir cinq (5) attelages ou plus prenant le départ de la première manche de la catégorie.

Spécificité FFST : La catégorie RNB est ouverte à partir de trois (3) attelages prenant le départ de la première manche.

- 3.6 Pour que la catégorie soit divisée, la catégorie doit avoir au minimum cinq (5) attelages Open et cinq (5) attelages pures races nordiques (RNB). Les attelages de Husky de Sibérie pure race (RNB1) peuvent être séparés des autres attelages RNB (RNB2).

Spécificité FFST : La catégorie RNB sera ouverte à partir de 3 attelages.

Chaque catégorie de cinq (5) attelages ou plus partant à la première manche sera considérée comme une catégorie officielle.

(Par ex.SP4 a 9 inscriptions : 5 attelages Open et 4 RNB, la catégorie ne peut pas être divisée).

(Par ex. SP4 a 10 inscriptions : 5 attelages Open et 5 RNB, la catégorie sera divisée en Open et RNB).

Spécificité FFST : chaque catégorie de trois (3) attelages RNB ou plus partant à la première manche sera considérée comme une catégorie officielle.

Par ex. SP4 a 8 inscrits au départ de la première manche : 5 attelages Open et 3 RNB, la catégorie sera divisée en Open et RNB.

Par ex. Sp4 a 7 inscrits au départ de la première manche : 4 attelages Open et 3 RNB, un classement temps scratch Open/RNB sera fait. Puis un classement RNB sera dissocié. Idem dans le cas où le nombre d'attelages open/RNB serait inversé.

Si au départ de la première manche, il y a 1 attelages RNB1, 2 attelages RNB2 : un classement unique RNB sera fait. Idem dans le cas où le nombre d'attelages RNB1/RNB2 serait inversé.

- 3.7 Les chiens participants à une compétition doivent être âgés d'au moins 18 mois.
- 3.8 Un chien ayant couru dans une catégorie d'une compétition pourra courir dans une deuxième catégorie le même jour (maximum deux manches par jour) si la longueur totale n'excède pas 12 km en terre (Dryland) et 20 km en neige (Snowland).
- 3.9 Les chiens peuvent subir un examen physique par un Vétérinaire de Course avant d'être autorisé à prendre le départ.

Spécificité FFST : un repos de 1h pour le(s) chien(s) entre 2 manches devra être respecté, à l'exception des courses enfants.

Pour les disciplines mono chiens :

Un chien ne pourra effectuer qu'une seule course adulte par jour sauf :

Pour la cani-randonnée et les compétitions enfant si la distance est inférieure à 3kms (benjamin, minime, cadet) : un temps de repos de 30 minutes entre 2 épreuves doit être respecté à compter de l'arrivée de la 1ère épreuve et le départ de la seconde.

Pour le Canicross, si 2 épreuves dans la même journée : un repos de 3h minimum lorsque la 1ère épreuve fait moins de 2.5kms et de 6h au-delà de cette distance.

4. MALADIES (VOIR AUSSI ANNEXE B II)

- 4.1 Aucun chien ou équipement ne sera admis s'il provient d'un chenil où existe la rage, la maladie de Carré, l'hépatite, la leptospirose ou toute autre maladie contagieuse.
- 4.2 Si le Vétérinaire de Course diagnostique une maladie contagieuse sur un chien présent sur la zone de la course, l'attelage sera disqualifié et devra quitter la zone de la course immédiatement.

5. IDENTIFICATION

- 5.1 Dans une course de plus d'une manche, chaque chien sera marqué pour identification avant le départ de la première manche. Dans le cas d'identification par puces électroniques, la liste des numéros de puce sera fournie au Directeur de Course ou son délégué comme indiqué par le Directeur de Course ou l'Organisateur de Course.
- 5.2 Spécificité FFST : tout type de marqueur laissant des couleurs sur le chien est interdit. Le contrôle se fera exclusivement par lecteur de puce (cf chip list)
- 5.3 Les chiens retirés de l'attelage après la première manche d'une course de plus de deux manches, seront marqués une deuxième fois pour indiquer leur disqualification des manches suivantes soit par un marquage direct soit par une note sur la liste des numéros de puce de l'attelage.

- 5.4 Les concurrents doivent s'assurer eux-mêmes que les chiens de leur attelage sont identifiés comme prévu avant le début de la course.

6. TRAITEMENTS MEDICAUX DES CHIENS ET DES CONCURRENTS

- 6.1 Produits interdits et tests antidopage – Les règlements antidopage de l'IFSS s'appliquent. Cela inclut les règlements AMA pour les athlètes et les règles spécifiques IFSS pour les chiens (voir www.sleddogsport.net).
- 6.2 Sur une course, personne ne peut effectuer un traitement à un chien sans autorisation préalable du Vétérinaire de Course.

7. EQUIPEMENT

- 7.1 Inspection
- 7.1.1 Concurrent, attelages et équipements doivent être disponibles pour une inspection dans le lieu de stationnement des concurrents au moins dix (10) minutes avant le départ sauf annonce différente du Directeur de Course.
- 7.1.2 Dans la course de distances les attelages et les équipements doivent être disponibles pour une inspection à la Stake-out, au parking ou dans un autre lieu annoncé par le Directeur de Course au moins trente (30) minutes avant leur heure de départ.
- 7.1.3 Lorsque le contrôle est terminé, aucun équipement ne pourra être retiré du traîneau sans l'autorisation du Directeur de Course et sous le contrôle de celui-ci ou d'un Officiel mandaté.
- 7.1.4 Un attelage harnaché ne sera pas retenu plus de six (6) minutes pour une inspection, avant l'heure prévue de son départ.
- 7.1.5 L'inspection aura lieu dans une zone ne gênant pas les attelages partant ou arrivant.
- 7.1.6 Un attelage doit être disponible pour une inspection après chaque manche à la demande du Directeur de Course.
- 7.2 Tout équipement est sujet à l'approbation du Directeur de Course. Chaque compétiteur est lui-même responsable de la conformité de ses équipements avec le présent règlement.

Spécificité FFST : sont proscrits tous les harnais de type travail (hors harnais de traction) et les harnais de type norvégien.

8. AUTRES EQUIPEMENTS

- 8.1 Les colliers qui peuvent être utilisés comme étrangleur complet sont interdits pendant la course et sur le site de course.
- 8.2 Les muselières peuvent être utilisées sur le site de la course mais leur utilisation est interdite pendant la course.
- 8.3 L'utilisation de tout type de dispositif de stimulation animale sur le site d'un événement (annonces, vibrations, électronique, ultrasons) est strictement interdite.
- 8.4 L'utilisation par le vétérinaire à des fins médicales sur un site de course est exemptée de la règle de course 8.3.

Spécificité FFST : Tout équipement pouvant porter atteinte au bien-être animal ou à la réalisation d'un effort en toute sécurité est strictement interdit. Sont particulièrement visés par cet article les colliers (ou laisse) étrangleurs non bloqués, les colliers électriques, les fouets, les muselières, ou tout objet permettant de porter un coup à l'animal.

Une tolérance est accordée aux muselières filaires adaptées au sport pour les chiens catégorisés dit « chiens dangereux ». Tous les chiens de 1ère catégorie et de 2ème catégorie pourront participer aux différentes épreuves, à condition d'être muselés (sauf arrêté local, municipal ou préfectoral plus restrictif). Elles doivent permettre le halètement sans contraintes et une parfaite circulation d'air. Le propriétaire du chien devra détenir un permis de détention.

Pour les disciplines mono-chien : tout chien sans distinction de race nécessitant une muselière pourra prendre le départ munis d'une muselière adaptée.

- 8.5 Le fouet est interdit.
- 8.6 Un dossard numéroté sera fourni par l'organisation. Le concurrent doit porter sur lui de manière visible son dossard pendant toute la durée de la course sauf autorisation différente donnée par le Directeur de Course.
- 8.7 Le compétiteur ne portera pas de chaussures pouvant être dangereuses pour les chiens. Les chaussures avec des pointes ou des crampons durs de 2 mm maximum sont autorisées.
- Spécificité FFST** : l'usage de chaussure de cross (munies de pointes métalliques) est strictement interdit en toutes circonstances.
- Aucun compétiteur ne pourra bénéficier d'une assistance extérieure par le biais d'un exosquelette pendant l'épreuve.
- 8.8 Les pneus cloutés ne sont pas autorisés sur aucun véhicule.
- 8.9 L'utilisation de mousquetons suédois (type BGB) ou similaire est strictement interdit pendant la course ainsi que sur le site de la course.
- Spécificité FFST** : Sur les courses françaises, les mousquetons en plastique sont autorisés sur les lignes de cou (« Neck-line »).
- 8.10 Dans les catégories Bikejoëring, Scooter et Kart la propulsion doit être obtenue par le concurrent et/ou par le chien attelé. Aucun autre système de propulsion et énergie actif ou déconnecté n'est n'autorisé. L'utilisation d'un tel système entraînera une disqualification.

9. TEMPS DE DISQUALIFICATION (OPTIONNEL)

Sauf indication contraire dans l'invitation, un temps de disqualification de 150% s'appliquera automatiquement dans toutes les catégories Elite et Masters des Championnats IFSS.

Formule 150% : $((1er\ temps\ d'arrivée + 2ème\ temps\ d'arrivée + 3ème\ temps\ d'arrivée) / 3) * 1.5 = \text{heure limite}$

L'heure limite sera finalisée sur la base du §13.1

Spécificité FFST : L'information de l'application d'un temps de disqualification devra être mentionnée sur le document de présentation de la course.

II. DEPART – ARRIVEE (VOIR AUSSI ANNEXE C I)

10. TIRAGE AU SORT ET CLASSEMENT

- 10.1 Les courses avec départ individuel ou deux par deux, l'ordre de départ de la première manche sera déterminé par un tirage au sort qui aura lieu avant la course en un lieu et à une heure prévue par l'organisation de la course. Sauf précisions données dans les règlements et autres documents applicables, l'Organisateur est libre de choisir de quelle manière le tirage au sort sera effectué et si les concurrents pourront y assister ou être représentés.

- 10.2 Dans le cas où l'Organisateur décide que les concurrents ou leurs Capitaines d'équipe doivent participer au tirage au sort, le concurrent, son Capitaine d'équipe ou son représentant pourra tirer au sort son ordre de départ. En leur absence son ordre de départ sera tiré au sort par le Directeur de Course ou son représentant. Si les concurrents ou les Capitaines d'équipe sont d'accord, le tirage au sort pourra être effectué électroniquement avec, par catégorie, un Capitaine d'équipe ou un concurrent appuyant sur le bouton.
- 10.3 L'ordre défini par le tirage ne peut être changé, ni par addition, ni par substitution. Les inscriptions tardives, si elles sont acceptées par l'Organisation, seront ajoutées à la suite de la dernière inscription de la catégorie.
- 10.4 Le tirage au sort peut, au choix de l'Organisateur, être modifié en formant des séries selon une formule établie par l'Organisateur, après approbation de l'IFSS.
- 10.5 Une catégorie est classée séparément seulement s'il y a au moins cinq (5) attelages au départ de la première manche des catégories Elite ou Masters et trois (3) attelages pour les catégories Junior.

11. DEPARTS INDIVIDUELS

- 11.1 Dans les courses à départs individuels, les positions de départ seront déterminées par le tirage au sort, le numéro 1 partant en premier, le numéro 2 partant en second, etc.
- 11.2 Après la première manche, l'ordre de départ sera déterminé par le temps total de la ou des manche(s) précédente(s), l'attelage le plus rapide partant le premier, le deuxième plus rapide partant le second, etc.
- 11.2.1 Au choix de l'Organisation, à condition que ceci soit indiqué sur la feuille d'inscription ou sur l'invitation le temps de la manche précédente déterminera l'ordre de départ.
- 11.2.2 Au choix de l'Organisation, les intervalles de départ de la dernière manche peuvent être identiques aux différences des temps totaux des concurrents, de manière à ce que l'ordre dans lequel les concurrents passent la ligne d'arrivée corresponde à leur classement final (« course poursuite »).
- 11.2.3 Au choix de l'Organisation, les concurrents peuvent tous partir en même temps (départ en ligne ou Mass Start). Si la course comprend des séries, les concurrents de la première série partiront en première ligne, les autres concurrents partiront derrière les premières séries.
- 11.2.4 Au choix de l'Organisation, l'ordre de départ de la deuxième manche et des manches suivantes peuvent être l'ordre inverse des résultats de la manche précédente.

12. DEPARTS DEUX PAR DEUX

- 12.1 L'ordre de départ de la première manche est déterminé par le tirage au sort avec les numéros 1 et 2 partants ensemble en premier (paire 1), les numéros 3 et 4 partants ensemble en second (paire 2), etc.
- 12.2 Les positions de départ de la deuxième manche seront déterminées par les temps de la première manche. Au choix de l'Organisateur :
- a) La paire 1 consistera en le meilleur temps et second meilleur temps de la manche précédente, la paire 2 consistera en les 3^{èmes} et 4^{èmes} meilleurs temps de la manche précédente, etc., ou
- b) La liste des résultats de la première manche sera divisée en deux groupes, le premier groupe consistant en la première moitié de la liste des résultats et le deuxième groupe en la deuxième moitié de la liste des résultats. La paire 1 consistera en le premier attelage de chaque groupe, la paire 2 consistera en le deuxième attelage de chaque groupe, etc.
- 12.3 Dans les courses de plus de deux manches, les temps de la manche précédente détermineront l'ordre des groupes de départ en utilisant l'option définie §12.2 ci-dessus et choisi pour la deuxième manche.

13. CHRONOMETRAGE ET EGALITE DE TEMPS

- 13.1 Le chronométrage sera fait au dixième de seconde sans correction si le chronométrage est électronique ; à la seconde si le chronométrage est manuel.
- 13.2 Pour les courses de relais, les temps individuels de chaque concurrent seront notés en plus du temps total de l'équipe de relais.
- 13.3 Si le temps total de deux attelages est identique, l'ordre de départ de ces attelages sera l'inverse de leur ordre de départ de la manche précédente.
- 13.4 Les attelages ayant un temps total identique auront le meilleur classement.
- 13.5 Les primes et/ou récompenses pour les places ex aequo seront combinées et partagées également entre les concurrents ex aequo.

14. DEPART EN LIGNE ET POURSUITE

- 14.1 L'Organisateur pourra prévoir des départs en ligne ou des courses poursuite pour des catégories et/ou des manches spécifiques.
- 14.2 Départ en ligne (« Mass Start »)
 - 14.2.1 Tous les concurrents de la même catégorie partent en même temps sur la même ligne. Si le nombre de concurrents rend impossible de placer tous les concurrents sur la même ligne, une deuxième ou plus de lignes de départ seront ajoutées. Les concurrents têtes de série, s'il y en a, seront placés sur la première ligne devant les autres.
 - 14.2.2 La zone de départ aura une piste de départ par attelage. La distance entre les pistes de départ sera d'environ 2 mètres. La longueur des pistes de départ sera d'environ 80 mètres et elles se termineront à une ligne marquée.
 - 14.2.3 Il y aura au moins 10 mètres entre chaque ligne de départ, cette distance étant adaptée à la taille des attelages.
 - 14.2.4 Un aide/handler est autorisé pour les attelages de 1 à 4 chiens et deux pour plus de 4 chiens. Le ou les aides seront positionnés sur la gauche de l'attelage. Au moment du départ les aides resteront totalement immobiles face aux attelages jusqu'à ce que tous les attelages soient passés, sauf annonce différente du Directeur de Course.
 - 14.2.5 Si plus d'aides que prévu au §14.2.4 est nécessaire, ils devront quitter la zone de départ 30 secondes avant le départ (identique au §83.8.3).
 - 14.2.6 Le signal de départ est donné par un starter avec un ou deux drapeaux et un panneau avec un grand 1 (Un). La taille et la couleur du panneau devra être de telle sorte que le chiffre 1 soit clairement visible par tous les concurrents.
 - 14.2.7 Le starter se tiendra en avant de la zone de départ de manière à être visible par tous les concurrents.
 - 14.2.8 L'ordre de départ est donné de la manière suivante :
 - 14.2.8.1 Une minute avant le départ le panneau «1» est montré
 - 14.2.8.2 Trente (30) secondes avant le départ, le starter lève le bras avec le drapeau au- dessus de sa tête.
 - 14.2.8.3 Quinze (15) secondes avant le départ, le starter place le drapeau à l'horizontal.
 - 14.2.8.4 En abaissant rapidement le bras, le starter donne le signal de départ.
 - 14.2.9 Si un attelage part trop tôt, il recevra une pénalité de 30 secondes.

- 14.2.10 Un Juge de Course est responsable de vérifier le non-respect des règles. Il y aura au moins deux Officiels pour vérifier les lignes de départ et au moins deux autres à la fin de la zone de départ.
- 14.2.11 Les départs en ligne ne sont pas autorisés en Bikejoëring, Trottrinet et Kart en raison des risques pour les chiens et les concurrents causés par l'équipement.

Spécificité FFST : Pour les Cani-VTT et Trottrinet un départ groupé de maximum 3 est toléré, à condition que l'aire de départ soit suffisamment large pour faire trois couloirs avec une séparation physique ou matérialisée. La longueur de la séparation ne devra pas être inférieure à 10 mètres.

14.3 Poursuite.

- 14.3.1 La procédure de départ de la première manche d'une course poursuite se déroule comme celle d'une course individuelle.
- 14.3.2 Dans la seconde manche d'une course poursuite, le gagnant de la première manche part en premier, le deuxième part en deuxième, etc. Les intervalles de départ sont les écarts de temps à l'arrivée de la première manche.

15. POSITION DE DEPART ET TEMPS DE COURSE

- 15.1 Position de départ.
- 15.1.1 En « Traîneau », l'avant du traîneau (« brush bow ») déterminera le point de départ de l'attelage.
- 15.1.2 En « Ski-Dogs » et Canicross, l'attelage complet, le concurrent tenant son/ses chiens par le collier ou le harnais se tiendra avant la ligne de départ jusqu'au signal de départ.
- 15.1.3 En « Trottrinet » (« Scooter »), en VTT ou en Kart, aucune partie du Scooter/VTT/Kart ne devra dépasser la ligne de départ jusqu'au signal de départ.
- 15.2 Avant le départ, l'attelage devra marquer un arrêt au point de départ défini au §15.1.
- 15.3 Le temps de course pour tous les attelages commencera à l'heure de départ prévu.
- 15.4 Un attelage qui n'est pas à sa position de départ à son heure de départ ou dans la première moitié de l'intervalle de temps entre son heure de départ prévue et le départ suivant sera déclaré en retard et recevra une nouvelle heure de départ plus une pénalité de temps de trois (3) fois l'intervalle de temps prévu pour sa catégorie (pas applicable en Ski-Dogs, voir §68).
- 15.4.1 Un attelage en retard ne sera pas admis à prendre le départ avant le départ du dernier attelage inscrit dans sa catégorie et ceci après le délai prévu entre deux départs.
- 15.4.2 S'il y a plus d'un attelage en retard, ceux-ci partiront dans l'ordre initialement prévu à intervalles initialement prévus entre deux attelages.
- 15.4.3 Si un attelage est en retard pour son deuxième départ prévu pour une manche, il sera disqualifié.
- 15.5 Si un attelage part plus tôt que son heure de départ et ni le concurrent ou ses aides ne sont fautifs intentionnellement ou par négligence, l'heure de départ sera ajustée en conséquence. (Voir §68.4 pour les catégories Ski-Dogs).
- 15.6 A l'exception des cas définis au §15.5 ci-dessus, un attelage démarrant avant son heure de départ prévue recevra une pénalité de trois (3) fois l'intervalle de départ de la catégorie. Son temps de course débutera à l'heure de départ initialement prévu.
- 16.** Un attelage n'ayant pas dégagé la zone de départ (longueur minimum 30 m) avant le départ de l'attelage suivant pourra être pénalisé.

- 17.** Sauf contre-indication du Directeur de Course, l'aide dans la zone de départ est autorisée.

18. ARRIVEE

- 18.1 Un attelage aura terminé la manche quand le premier chien de l'attelage aura franchi la ligne d'arrivée. D'autres méthodes de chronométrage sont autorisées mais uniquement si les concurrents en ont été officiellement informés avant le premier départ de la course. Quand un chronométrage électronique est utilisé, le temps sera toujours pris par la puce électronique. Le Directeur de Course décidera où la puce électronique sera placée.
- 18.2 Si un attelage passe la ligne d'arrivée sans son conducteur, l'attelage aura terminé quand le conducteur aura franchi la ligne d'arrivée.
- 18.3 Quand une zone de départ deux par deux est utilisée pour l'arrivée, les attelages peuvent arriver sur n'importe laquelle des deux pistes de départ.
- 18.4 L'attelage ayant le meilleur temps total de sa catégorie sera déclaré le vainqueur de cette catégorie.
- 18.5 En cas d'égalité de temps, quelle que soit la position des chiens les deux concurrents seront ex-aequo (Voir plus haut §13.3).
- 18.6 La zone d'arrivée, où la priorité au dépassement ne s'applique plus, sera longue de 800 mètres (150 mètres pour les catégories de Ski-Dogs et de Canicross).

III. SUR LA PISTE (VOIR AUSSI ANNEXES D ET E)

19. SUIVRE LA PISTE

- 19.1 Chaque attelage et son conducteur doivent couvrir l'intégralité du parcours tel qu'il a été établi par les organisateurs.
- 19.2 Si un attelage quitte la piste, le concurrent devra ramener l'attelage au point où il l'a quittée.

20. CONDUIRE UN ATTELAGE

- 20.1 Tout concurrent acceptant de monter sur un véhicule autre que son traîneau sera disqualifié, sauf en cas d'attelage ou de chien en liberté.
- 20.2 Un concurrent ne doit pas gêner un autre attelage.
- 20.3 Transporter un passager à n'importe quel moment pendant la course est interdit sauf :
- 20.3.1 Cas prévu par le règlement de la course.
- 20.3.2 Pour transporter un autre concurrent dans un cas d'urgence.

21. ASSISTANCE SUR LA PISTE

- 21.1 Tous les attelages peuvent recevoir la même assistance de la part des commissaires se trouvant à des points précis le long de la piste, dans les conditions autorisées par le Directeur de Course. Seulement dans le cas d'un attelage sans conducteur ou d'un attelage présentant un danger pour lui-même, les autres attelages ou des personnes, une action immédiate peut être prise par des Officiels ou des spectateurs pour sécuriser l'attelage. Dans tous les cas, les Officiels ne devront agir qu'à la demande d'assistance du concurrent, assistance limitée au contrôle du ou des chiens ou tenir le traîneau. Le concurrent devra arrêter son attelage, indiquer clairement de quelle assistance il a besoin et devra garder une attitude correcte vis-à-vis des Officiels.
- 21.2 Les concurrents courant dans la même manche peuvent s'entraider de toute manière autorisée par le Directeur de Course.

21.3 Personne ne doit aider un attelage en le dirigeant volontairement.

22. ATTELAGE OU CHIEN EN LIBERTE

22.1 Tous les concurrents doivent considérer qu'un attelage ou un chien en liberté est un danger.

22.2 Un attelage ou un chien en liberté ne doit pas retarder ou gêner un autre attelage.

22.3 Le concurrent d'un attelage en liberté doit sécuriser son équipage par les moyens disponibles les plus rapides pour assurer la sécurité de l'attelage en liberté.

22.3.1 Dans l'éventualité où le concurrent ne peut pas retrouver son attelage rapidement et en toute sécurité, le concurrent doit accepter de l'aide, y compris par un autre moyen de transport, pour retrouver son attelage. Le refus d'accepter de l'aide peut entraîner la disqualification du concurrent de l'attelage en liberté. Le Directeur de Course déterminera si un concurrent doit être disqualifié.

22.3.2 Toute personne est encouragée à arrêter et à maintenir un attelage en liberté.

22.3.3 Tout compétiteur ayant reçu ou fourni de l'aide pendant la compétition en informera le Directeur de Course immédiatement après avoir franchi la ligne d'arrivée. Le Directeur de Course décidera si l'attelage doit être pénalisé.

22.4 Un attelage en liberté peut reprendre le parcours sans pénalité, à condition que l'attelage ait parcouru la totalité de la piste et que le concurrent n'ait reçu qu'une assistance extérieure autorisée.

23. PRIORITE

23.1 Dans le cas d'un départ simultané de deux attelages ou lorsque deux pistes se rejoignent, l'attelage dont le chien de tête est le plus en avant aura la priorité.

23.2 Lorsque des attelages se croisent en sens inverse sur une même piste :

23.2.1 L'attelage descendant aura la priorité

23.2.2 Sur une piste plate, le Directeur de Course déterminera et annoncera avant le début de la course, si c'est l'attelage rentrant ou l'attelage partant qui a priorité.

23.3 Dans la zone d'arrivée où il n'y a plus de priorité (les derniers 800 m ou 150 m suivant la catégorie) aucun attelage n'aura la priorité sur un attelage finissant.

23.3.1 Pendant une manche d'une course poursuite ou avec un départ en ligne aucun attelage n'aura la priorité sur un autre attelage pendant toute la manche. Néanmoins, aucun attelage ne pourra empêcher un autre attelage de le doubler en bloquant la piste ou en gênant les chiens de l'attelage doublant.

24. DEPASSEMENT

24.1 Quand un attelage a l'intention d'en dépasser un autre, le conducteur de l'attelage qui va dépasser doit demander le passage quand son chien de tête est à moins de 15 m de l'attelage à dépasser.

24.2 L'attelage qui va être dépassé doit laisser le passage à l'attelage dépassant en se mettant sur un côté de la piste et en ralentissant. Si l'attelage dépassant le demande, l'attelage qui va être dépassé s'arrêtera et maintiendra son attelage à l'arrêt. L'arrêt n'est pas obligatoire dans les catégories de Ski-Dogs (Voir Chapitre Trois, §74) et dans les catégories Canicross, Cani-VTT et Trottinette (Voir Chapitre Quatre §79.3.5, §80.3.5, §81.3.4, §82.3.3).

- 24.3 Si un attelage qui dépasse s'emmêle à la suite du dépassement, son conducteur peut exiger que le concurrent dépassé s'arrête pendant une (1) minute maximum dans les catégories illimitées ou limitées comprenant 8 chiens ou plus, et une demie (0.5) minute dans les autres catégories. Cette règle ne s'applique pas aux Catégories Terre (DRYLAND : Canicross, Bikejoëring, Trottinette et Kart) et Ski-Dog.
- 24.4 Lorsqu'un attelage a été dépassé, celui-ci ne pourra pas redépasser, aussi longtemps que l'attelage devant fera un effort pour maintenir son attelage en progression, avant :
- 24.4.1 Dans les catégories de plus de huit (8) chiens, moins de quatre (4) minutes ou 1600 mètres.
- 24.4.2 Dans les catégories de huit (8) chiens ou moins, au moins deux (2) minutes ou 800 mètres.
- 24.4.3 Un intervalle moindre si les deux concurrents sont d'accord.
- 24.4.4 La règle 24.4 ne s'applique pas au Canicross, au Bikejoëring, à la Trottinette et aux catégories Ski-Dogs.
- 24.5 Lorsqu'un dépassement a été effectué, l'attelage dépassé, le conducteur de l'attelage dépassé n'est pas obligé de retenir son attelage si l'autre concurrent :
- 24.5.1 Répare son matériel ou,
- 24.5.2 Détache ou transfère un ou des chiens d'une position dans une autre dans l'attelage. Chargé un chien, dans le traîneau est équivalent à changer un chien de position dans l'attelage ou,
- 24.5.3 Quitte la piste, avant les distances ou les intervalles de temps prévus au §24.4.
- 24.5.4 Pour les catégories Terre (Dryland) et les catégories Ski-Dogs tenir le chien n'est pas demandé sauf si le doublement a eu pour conséquence un problème pour le bien-être d'un chien ou un accident du concurrent.
- 24.6 Un concurrent rattrapant deux attelages ou plus arrêtés ensemble, peut les dépasser après s'être assuré que le dépassement n'est pas dangereux pour les attelages à dépasser. Les concurrents arrêtés feront le nécessaire pour libérer la piste pour l'attelage en mouvement.
- 24.7 Les attelages se suivant doivent maintenir un intervalle d'au moins 15 mètres, sauf dans le cas de dépassement ou dans la zone d'arrivée.
- 24.8 Lorsqu'un attelage est dépassé dans la zone d'arrivée cet attelage n'a pas à s'arrêter et libérer la piste.

25. TEMPERATURES

- 25.1 L'Organisateur et le Directeur de Course devront en coopération avec le Vétérinaire de Course observer les recommandations en Annexe B III et B IV.

IV. COMPORTEMENT

26. RESPONSABILITE ET ESPRIT SPORTIF

- 26.1 Tout concurrent est responsable du comportement de ses chiens, de son assistant et de lui-même sur le lieu de la course ou sur la piste.
- 26.2 Le bon sens et l'esprit sportif prévaudront. Si le Directeur de Course juge que le comportement à un moment donné d'un concurrent, d'un assistant ou d'un attelage de chiens à tout moment dans la zone de course ou sur la piste porte préjudice au sport ou à la course, cet attelage sera disqualifié.

- 26.3 En principe les chiens en liberté ne sont pas autorisés dans la zone de course. Néanmoins, le Directeur de Course a la possibilité de renoncer à cette règle s'il a la conviction que ceci est dans l'intérêt des attelages et que les concurrents ont la maîtrise complète de leurs chiens. Ceci signifie que les chiens en liberté ne perturberont pas les autres chiens, la stake-out ou le matériel des participants.

Dans le cas où le Directeur de Course renoncera à cette règle, il en discutera avec l'Organisateur et, s'ils sont d'accord, en informera les concurrents à la première réunion en même temps que les autres règles additionnelles. Si un compétiteur ou un de ses chiens ne respecte pas cette règle il sera pénalisé d'au moins un avertissement.

- 26.4 Un chien ayant un comportement agressif dans la zone de compétition ou sur le parcours fera l'objet d'un examen de la situation par le juge de course.

- 26.4.1 À la discrétion du juge de course, le concurrent peut poursuivre la course sans le chien ayant manifesté un comportement agressif, à condition que l'attelage respecte toujours le nombre minimum de chiens requis par le règlement. Le concurrent recevra un avertissement.

- 26.4.2 Si le chien ayant manifesté un comportement agressif ne peut pas être identifié, ou si plusieurs chiens de l'attelage présentent un tel comportement, l'ensemble de l'attelage doit être disqualifié de l'épreuve.

27. MAUVAIS TRAITEMENTS

- 27.1 Les mauvais traitements aux chiens avec ou sans instrument sont interdits. Si un concurrent de l'avis du Directeur de Course, inflige un mauvais traitement à un chien, ce concurrent sera disqualifié.

V. NON-RESPECT DES REGLES (VOIR AUSSI ANNEXE A)

28. RAPPORTS DES OFFICIELS DE COURSE

- 28.1 Les Officiels de Course doivent signaler verbalement au Directeur de Course les violations du règlement soit personnellement soit par radio immédiatement soit directement après la fin de la manche. Le rapport verbal doit être suivi d'un rapport écrit donné au Directeur de Course dans l'heure qui suit la fin de la manche dans la catégorie dans laquelle la violation présumée a été effectuée.
- 28.2 Le Directeur de Course agira, selon son désir, sur toute violation déclarée et constatée par les Officiels de Course. Il informera le ou les Officiels concernés de sa décision et de l'action future possible.
- 28.3 Lorsqu'un Officiel en charge de faire respecter les règles, trouve qu'une règle a été enfreinte, il/elle devra imposer une sanction et rapporter l'incident au Directeur de Course qui peut procéder à une audition.

29. RAPPORTS DES CONCURRENTS

- 29.1 Les concurrents, désirant signaler une violation présumée du règlement par un autre concurrent, devront informer le Directeur de Course ou son représentant immédiatement après la fin de la manche de la catégorie dans laquelle l'incident est arrivé. La notification pourra être verbale.
- 29.2 Le rapport verbal doit être suivi d'un rapport écrit (voir exemple en annexe) donné au Directeur de Course dans l'heure qui suit la fin de la manche de la catégorie dans laquelle la violation présumée a été effectuée.

30. RECLAMATIONS ET AUDITIONS

- 30.1 Tout concurrent impliqué dans le rapport d'une violation présumée du règlement sera informé de la réclamation par le Directeur de Course et aura accès aux copies des réclamations écrites dès qu'elles seront disponibles et, dans tous les cas, avant qu'une audition soit faite.
- 30.2 Cette audition sera dirigée par le Directeur de Course.
- 30.3 Un compétiteur sanctionné par un Officiel chargé de faire respecter les règles peut faire appel par exemple en demandant une audition devant le Jury de Course.

31. ACTIONS DISCIPLINAIRES

- 31.1 Pour toute violation du règlement de course IFSS, le Directeur de Course émettra soit un avertissement verbal, soit une pénalité de 15 secondes pour le Dryland et Sprint, 5 minutes pour la Mi-Distance, jusqu'à 4h pour la Longue-Distance, soit disqualifiera le concurrent et l'attelage de la course.
 - 31.2 Aucune autre action disciplinaire ne pourra être imposée, à moins qu'elle n'ait été spécifiquement définie dans le Règlement de Course (« Race Rules »).
 - 31.3 Les décisions seront annoncées aussi rapidement que possible, mais au plus tard quatre (4) heures avant le départ de la manche suivante.
 - 31.4 Toute action disciplinaire suivant la manche finale de la course sera effectuée avant la cérémonie de remise des prix.
 - 31.5 En cas de test anti-dopage, le planning ci-dessus ne s'applique pas pour permettre les recherches et les auditions du laboratoire. Aucune disqualification ou autre action ne sera prise contre le concurrent pour des infractions présumées sur les produits dopants en attendant les résultats des tests.
 - 31.6 Toutes les pénalités (avertissements, pénalités de 15 secondes et disqualifications) seront enregistrées sur les feuilles de résultats. Toutes les sanctions seront inscrites dans le rapport de Directeur de Course avec la référence de la règle concernée.
- 32.** La décision du Directeur de Course est sans recours sauf en cas d'appel rapide fait au Jury d'Appel si mis en place (voir §33 et §34 ci-dessus) pour les cas concernant la participation à la suite de la manifestation.

33. JURY D'APPEL AUX CHAMPIONNATS CONTINENTAUX ET DU MONDE

- 33.1 Toute décision du Directeur de Course mettant en cause la participation d'un participant à la manifestation peut faire l'objet d'un appel au Jury d'Appel de l'IFSS. Cet appel doit être fait aussitôt que possible après le rendu officiel de la décision. L'appel doit être fait par écrit en Anglais et doit rappeler l'infraction présumée, la décision prise, la sanction imposée et ce que le contestataire considère comme incorrect et injuste.
- 33.2 Aux Championnats Continentaux et du Monde, le Jury d'Appel sera constitué de trois ou cinq membres suivant le nombre d'Officiel IFSS désignés pour en faire partie (soit un ou deux Officiels désignés par le Président de l'IFSS). Les autres membres du Jury seront des Capitaines d'équipes nationales élus par les autres Capitaines d'équipes.
 - 33.2.1 Si deux Officiels IFSS sont nommés, trois Capitaines d'équipes seront élus.
 - 33.2.2 Si seulement un Officiel est élu, seulement deux Capitaines d'équipe seront élus.
 - 33.2.3 Les deux Capitaines d'équipes ayant obtenus le plus de voix après ceux ayant été élus seront des remplaçants dans le cas où un ou deux Capitaines membres du Jury devraient refuser leur nomination pour des raisons de conflit d'intérêt dans un appel particulier.

33.2.4 Les Capitaines d'équipes seront élus par un vote à bulletin secret de tous les Capitaines d'équipe. Tous les Capitaines d'équipe sont, en principe, éligibles, et aucune nomination ne sera prononcée avant le vote. Tous les Capitaines d'équipes recevront un bulletin de vote avec la place pour indiquer deux ou trois noms. Les Capitaines peuvent voter pour eux-mêmes mais ne peuvent indiquer qu'un nom pour chaque position. Les Capitaines avec le plus de voix assureront leurs fonctions suivis par les remplaçants.

33.2.5 Le Président désignera l'Officiel IFSS qui présidera le Jury d'Appel.

33.3 En principe les concurrents et/ou les organisations membres peuvent faire appel de la décision du Comité d'Appel auprès du Comité Disciplinaire de l'IFSS. Néanmoins, au cours d'une épreuve, la décision de Comité d'Appel s'appliquera.

34. JURY D'APPEL AUX MANIFESTATIONS AUTRES QUE LES CHAMPIONNATS CONTINENTAUX ET DU MONDE

34.1 Dans les manifestations autres que les Championnats Continentaux et du Monde, il est laissé au choix de l'Organisateur de mettre en place un Jury d'Appel semblable ou pas. En dernier recours, il peut être fait appel de la décision auprès de l'instance compétente de l'organisation membre.

35. ENQUETE ET DECISION DU JURY D'APPEL

35.1 Le Jury conduira une enquête nouvelle et indépendante sur les allégations ;

35.2 Le Jury rendra une décision suivant une délibération à huis clos. Il peut confirmer, annuler ou modifier la décision du Directeur de Course de quelque manière que ce soit pour obtenir un résultat juste.

35.3 Le Jury annoncera sa décision aussi tôt que possible de manière à ne pas interférer avec les manches suivantes de la catégorie concernée.

VI. REGLES DE BIEN ÊTRE ANIMAL

36. En plus des différentes mesures de protection animale, les règles et procédures suivantes s'appliquent :

36.1 Tous les concurrents garantiront et seront responsable du bien-être de leurs chiens.

36.2 Les manquements aux règles devront être corrigés immédiatement, la règle 27.1 étant décisive (abus sur le chien = disqualification). Les Organismes et les Directeurs de Course ne devront pas hésiter de rapporter à un niveau supérieur les plus sérieux contrevenants.

37. MOYENS DE TRANSPORT

37.1 Les moyens de transport pour les chiens doivent garantir leur protection contre les intempéries (température, vent, pluie, etc.) et aussi contre les gaz d'échappement. Ainsi qu'en état de marche satisfaisant pour la circulation routière.

37.2 Dans le cas de transport en remorque, on privilégiera une remorque à deux essieux (4 roues).

37.3 Dans le cas du transport d'un ou deux chiens sans box, les chiens ne seront jamais transportés libres et jamais attachés par une ligne au collier. Pour la sécurité des chiens le transport en box sera toujours privilégié.

37.4 Une aération suffisante et une bonne circulation de l'air seront prévues.

38. BOX A CHIEN

- 38.1 Dans le cas de plus de deux chiens, les chiens seront transportés dans des boxes. Ils seront de construction solide et sûre, pour assurer leur sécurité et les empêcher de se sauver.
- 38.2 La taille des chiens n'étant pas uniforme, les dimensions des boxes ne sont pas précisées. Mais pour des raisons de sécurité les boxes ne doivent être ni trop petits ni trop grands. Le box doit être suffisamment grand pour que le(s) chien(s) puisse(nt) s'étendre, se tenir debout, se retourner et se coucher en boule.
- 38.3 Dans le cas de pays ayant des réglementations spécifiques officielles pour la taille des boxes, l'Organisateur devra, pour une course internationale, publier les éventuelles réglementations dans l'invitation.
- 38.4 Les boxes devront être propres et secs. Le foin ou la paille devra être frais et sec. Si un autre matériau est utilisé, il devra être sec et tel qu'il ne peut blesser les chiens.
- 38.5 Les chiens ne seront pas attachés à l'intérieur des boxes.
- 38.6 Les chiens ne devront pas être laissés longtemps sans surveillance lorsqu'ils sont dans les boxes. Si le concurrent/aide ne peut l'assurer, il prendra les dispositions nécessaires avec une autre personne (et laisser la clé des boxes).
- 38.7 Tout manquement à ces règles peut entraîner une disqualification.

39. STAKE-OUT, ETC.

- 39.1 Les chaînes/câbles de stake-out et les autres moyens d'attaches seront installés de manière confortable pour les chiens leur laissant une certaine liberté de mouvement. Les chiens devront avoir la possibilité de se coucher.
- 39.2 La chaîne ou le câble auquel le chien est attaché ne devra pas être assez longue pour éviter de s'emmêler avec un autre chien ou pour s'étrangler.
- 39.3 Tout le matériel devra être en bon état pour éviter de se blesser. Le bout des câbles sera protégé.
- 39.4 Les chiens au stake-out ou à la chaîne seront surveillés.
- 39.5 Les concurrent/aides devront garder propres les stake-out et parkings, ne laisser aucune nourriture et disposer des crottes de chiens et autres détritiques dans les containers prévus à cet effet. Si aucun container n'est disponible, les détritiques devront être emportés et déposés à un autre endroit approprié.
- 39.6 L'utilisation de groupes électrogènes, de générateur électrique ou toute autre source d'alimentation électrique bruyante et toute autre nuisance sonore est interdite entre 22h et 6h.

CHAPITRE DEUX (Règles particulières pour les catégories sprint et distance « Traîneau »)

I. ADMISSIBILITE

40. ELIGIBILITE

Pour l'âge des athlètes voir l'annexe [F.I](#) (Age des athlètes et des chiens pour chaque catégorie).

Au choix de l'Organisation de course, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

40.1 Catégories dans les courses sprint :

- 40.1.1 Un attelage de la catégorie ILLIMITEE (**SPU**) comprend au moins sept (7) chiens pour la première manche, et pas moins cinq (5) chiens dans les manches suivantes.
- 40.1.2 Un attelage de la catégorie dix (10) chiens (**SP10**) ne doit pas être composée de plus de dix (10) chiens et au moins sept (7) chiens dans la première manche et d'au moins cinq (5) dans les manches suivantes.
- 40.1.3 Un attelage de la catégorie huit (8) chiens (**SP8**) comprend au plus huit (8) chiens et au moins cinq (5) chiens.
- 40.1.4 Un attelage de la catégorie six (6) chiens (**SP6**) comprend au plus six (6) chiens et au moins quatre (4) chiens.
- 40.1.5 Un attelage de la catégorie quatre (4) chiens (**SP4**) comprend au plus quatre (4) chiens et au moins trois (3) chiens.
- 40.1.6
 - a) Un attelage de la catégorie quatre (4) chiens Junior (**SP4J**) comprend au plus quatre (4) chiens et au moins trois (3) chiens
 - b) Un attelage de la catégorie quatre (4) chiens Jeune (**SP4Y**) comprend au plus quatre (4) chiens et au moins trois (3) chiens. Cette catégorie n'est pas une catégorie de Championnat Continental ou du Monde.
- 40.1.7 Un attelage de la catégorie deux (2) chiens (**SP2**) ne comprend pas plus et pas moins de deux (2) chiens. La règle générale [§2.7](#) s'applique strictement à la catégorie SP2.
- 40.1.8 Un attelage de la catégorie deux (2) chiens Junior (**SP2J**) ne comprend pas plus et pas moins de deux (2) chiens. La règle générale [§2.7](#) s'applique strictement à la catégorie SP2J
- 40.1.9 Un attelage de la catégorie deux (2) chiens Jeune (**SP2Y**) ne comprend pas plus et pas moins de deux (2) chiens. Cette catégorie n'est pas une catégorie de Championnat Continental ou du Monde.
- 40.1.10 Après la première manche et chaque manche suivante, un concurrent peut réduire volontairement la taille de son attelage dans les limites du minimum de sa catégorie.
- 40.1.11 Le Directeur de Course peut réduire la taille d'un attelage qu'il considère trop importante pour le concurrent concerné.
- 40.1.12 **Spécificité FFST :**

Un classement RNB1/RNB2 sera établi dans chaque catégorie (Voir définition des Chiens de race nordique avec papiers), s'il y a au moins trois attelages au départ de ces catégories. Un classement RNB3 sera établi s'il y a au moins trois attelages au départ de cette catégorie.

Catégorie Enfants

- Une catégorie Attelage Young (11-13 ans) comprend au maximum quatre (4) chiens (SPY) et au minimum deux (2) chiens (SPY).

- Une catégorie Attelage Pupille (8-10 ans) comprend deux (2) chiens (SPupille).
- Les courses enfants sur neige peuvent se faire sur les mêmes distances que la catégorie SP2, l'organisateur pouvant raccourcir ces distances à la demande du Directeur de Course. Toute piste jugée inadaptée par le Directeur de Course sera refusée.
- Les enfants participants à l'une de ces catégories devront faire valider un pool de chien par un formateur agréé (3 en Pupille et 5 en Young) en début de saison. On veillera à ce que le gabarit des chiens soit en adéquation avec la morphologie du compétiteur. Le tuteur devra privilégier les chiens bien éduqués et faciles à manipuler.
- Le Directeur de Course fera une réunion des compétiteurs spécifique pour les catégories enfants. Les compétiteurs devront obligatoirement y assister.
- Les enfants courant dans les catégories définies ci-dessus devront obligatoirement porter un casque homologué en EN 1077 ou EN 12492 et des gants. De plus une tenue protectrice adaptée à la pratique des sports de neige sera exigée.

40.2 Catégories en courses de distance :

Pour l'âge des athlètes, voir Annexe F.I (Age des athlètes et des chiens pour chaque catégorie).

- 40.2.1 Un attelage de la catégorie Moyenne Distance six (6) chiens (MD6) comprend au plus six (6) chiens et au moins quatre (4) chiens.
- 40.2.2 Un attelage de la catégories Moyenne Distance six (6) chiens Junior MD6J ne doit pas être composé de plus de six (6) chiens et d'au moins quatre (4) chiens dans la première manche et d'au moins trois (3) chiens dans les manches suivantes. Distance 20-30kms.
- 40.2.3 Un attelage de la catégorie Moyenne Distance douze (12) chiens (MD12) comprend au plus douze (12) chiens et au moins huit (8) chiens à la première manche et sept (7) chiens dans les manches suivantes.
- 40.2.4 Un attelage de la catégories Longue Distance six (6) chiens (LD6J) doit être composé d'au plus six (6) chiens et d'au moins cinq (5) chiens dans la première manche et d'au moins quatre (4) chiens dans les manches suivantes.
- 40.2.5 Un attelage de la catégorie Longue Distance huit (8) chiens (LD8) comprend au plus huit (8) chiens et au moins six (6) chiens à la première manche et au moins cinq (5) chiens dans les manches suivantes.
- 40.2.6 Un attelage de la catégorie Longue Distance Illimitée (LDU) comprend au moins huit (8) chiens à la première manche et au moins sept (7) chiens dans les manches suivantes.

Spécificité FFST : Un classement RNB1/RNB2 sera établi dans chaque catégorie (Voir définition des Chiens de race nordique avec papiers), s'il y a au moins trois attelages au départ de ces catégories. Un classement RNB3 sera établi s'il y a au moins trois attelages au départ de cette catégorie.

- 40.2.7 A la demande de l'Organisateur, l'IFSS peut décider d'un nombre maximum de chiens dans la catégorie Illimitée. L'invitation doit informer d'une éventuelle limitation.

40.3 Règles additionnelles et optionnelles.

- 40.3.1 L'Organisateur peut décider que chaque concurrent aura un pool de chiens dans lequel il pourra choisir avant chaque étape les chiens attelés dans les limites maximum et minimum prévues pour sa catégorie. L'organisation définira le maximum de chiens autorisés dans le pool pour chaque catégorie concernée.
- 40.3.2 Chaque concurrent déclarera tous les chiens inclus dans son pool. Il ne pourra changer ou ajouter de chiens à son pool lorsque celui-ci aura été déclaré et les chiens marqués.

- 40.3.3 Un Organisateur peut imposer des règles additionnelles pour satisfaire à des conditions locales uniques dans la mesure où elles ne sont pas en conflit avec les intentions de l'IFSS et le bien-être animal.

II. TANDEM

Dans un souci d'ouverture aux activités « Traîneau » pour les personnes en situation de handicap la FFST met en place une épreuve dite en « Tandem ».

40.4 FFST

- 40.4.1 Le tandem est constitué de deux personnes en possession d'une licence compétition utilisant un seul traîneau, l'une des personnes étant en position debout « classique », l'autre étant en position assise à l'avant du traîneau.
- 40.4.2 Les deux personnes porteront un casque homologué en EN 1077 ou EN 12492. Le port des gants est recommandé.
- 40.4.3 Le tandem devra comporter au moins une personne apte à se déplacer et à intervenir rapidement sur tout problème concernant l'attelage.
- 40.4.4 L'épreuve « Tandem » se déroule avec un traîneau adapté comportant, outre le poste de pilotage « classique », un siège situé devant celui-ci et un dispositif de freinage accessible depuis ce siège. Le dispositif de freinage peut être constitué d'un frein classique ou de deux freins indépendants pour faciliter les virages. Il ne remplace pas le système de freinage « classique » indiqué au §41.2.2.
- 40.4.5 La fixation et les caractéristiques du siège devront être compatibles avec la pathologie éventuelle du compétiteur en posture assise.
- 40.4.6 Une des deux ancrs à neige prévues au §41.2.2 devra être à portée de main de la personne en position assise. Les ancrs à neige seront fixées de façon à ne présenter aucun danger pour cette dernière.
- 40.4.7 Un dispositif de largage des chiens avec la ligne de trait devra en outre avoir été prévu en cas de difficulté mettant en danger l'intégrité du compétiteur en posture assise.
- 40.4.8 Le traîneau devra avoir été présenté au Directeur de Course qui vérifiera la présence de tous ces dispositifs avant le départ.
- 40.4.9 Le compétiteur en posture assise pourra utiliser des bâtons pour participer au déplacement du traîneau mais devra rester assis dans le siège entre le départ et la ligne d'arrivée. Le compétiteur en posture assise est autorisé à se lever pour intervenir sur l'attelage uniquement si le compétiteur en posture debout est dans l'incapacité de le faire (handicap visuel par exemple).
- 40.4.10 Dans le cas où le tandem serait composé de deux valides, le changement de rôle en cours d'épreuve est strictement interdit et conduirait sans possibilité de recours à une disqualification immédiate.
- 40.4.11 L'avant du traîneau étant occupé par le passager, il ne sera pas toujours possible de mettre un sac à chien. L'équipage devra, en cas de blessure ou d'épuisement d'un chien, soit transporter le chien dans un sac fermé situé devant les genoux du passager, soit s'arrêter pour attendre la motoneige qui fermera la piste et se chargera de ramener le chien. Une liaison radio ou téléphonique pourra être prévue dans ce cas.
- 40.4.12 Cette épreuve est ouverte à un attelage de huit (8) chiens (avec un pool de dix (10) chiens sur les épreuves de plus de deux étapes) et un minimum de six (6) chiens au départ.
- 40.4.13 Ce règlement pourra être ajusté à tout moment pendant la phase d'expérimentation, le Directeur de Course devra faire part des modifications éventuelles au musher meeting précédant le départ.

41. EQUIPEMENT

41.1 Harnais et lignes

- 41.1.1 Tous les chiens doivent être attelés en simple ou double file.
- 41.1.2 Tous les harnais doivent être bien ajustés et rembourrés au moins autour du cou et sur la poitrine. Ils devront être faits de sangle flexible.
- 41.1.3 Tous les chiens doivent être attachés au trait central qui sera d'une ligne non rigide, flexible ou élastique avec une ligne de cou (neck line) et un trait individuel. Les chiens de tête doivent être reliés avec une ligne de cou (neck-Line) sauf en Longue Distance où les chiens de tête pourront courir sans ligne de cou (neck-Line)
- 41.1.4 Une « neck line » sera utilisée dans la catégorie deux (2) chiens.
- 41.1.5 Une ligne de sécurité peut être transportée dans le traîneau mais elle ne peut être utilisée que pour attacher et tenir le traîneau.
- 41.1.6 Les lignes en chaîne sont formellement interdites. Tout autre type de ligne ne doit pas mettre en danger le bien-être des chiens et est sujet à l'autorisation du Directeur de Course (voir §7.2).

41.2 Traîneaux

- 41.2.1 Le traîneau doit pouvoir porter correctement le concurrent et, en cas d'urgence, un passager et doit avoir un panier avec un fond dur d'une surface minimum de 40 cm x 50 cm capable de porter un chien en toute sécurité.
- 41.2.2 Le traîneau doit être équipé d'un frein approprié, d'un tapis de freinage en caoutchouc attaché au traîneau par un système rigide permettant de le relever, d'un arceau avant de sécurité (« brush bow »), d'une ancre à neige en catégorie SP2, SP4 et SP6, de deux ancres à neige dans les autres catégories et d'un sac à chien ventilé de manière approprié. **L'utilisation d'un amortisseur se fera au bon vouloir du musher, mais devra être adapté au nombre de chiens de l'attelage,**
- 41.2.3 Les patins du traîneau ne devront pas avoir des bords métalliques.
- 41.2.4 Le traîneau peut être remplacé entre les manches (ou étapes) et à des points de contrôle prévus (courses de distance).
- 41.2.5 **Toute utilisation de cires de ski fluorées sur les patins est strictement interdite.**

41.3 Casques et autres équipements de sécurité

- 41.3.1 Pour les Jeunes et Juniors, pour la catégorie SP4 Mass Start (SP4MS) et SP4 en relais, à l'exception des catégories Canicross et Ski-Dogs, le port du casque est obligatoire. Pour toutes les catégories, à l'exception des catégories justes mentionnées, le port du casque est fortement recommandé. Le casque devra être d'un modèle approuvé au niveau national.

Spécificité FFST : le port du casque est obligatoire pour toutes les catégories (adulte et enfant) sauf en longue distance. Le casque devra être d'un modèle de norme EN 1077 ou EN 12492. (le port de gants fortement conseillé).

- 41.3.2 Des règles particulières peuvent imposer des équipements de sécurité.

41.4 Autres équipements

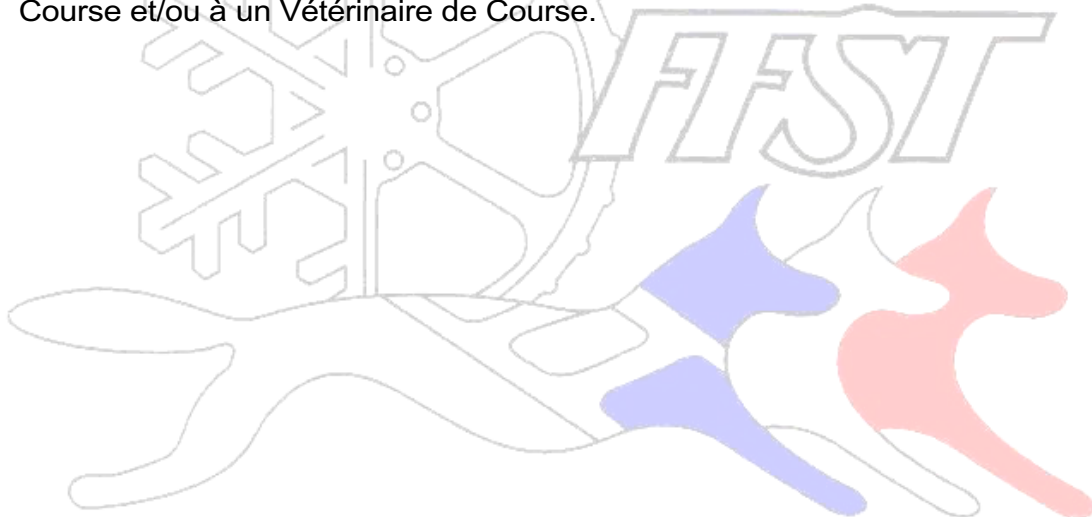
- 41.4.1 41.4.1 Au choix de l'Organisateur, d'autres équipements peuvent être imposés. L'invitation listera ces équipements.

III. REGLEMENT DE PISTE

(Voir aussi Annexe D III concernant les points de contrôle et les arrêts pour repos)

42. CONDUITE D'UN ATTELAGE

- 42.1 Le concurrent peut monter sur les patins du traîneau, patiner ou courir selon son gré.
- 42.2 Tout chien prenant le départ d'une manche devra la terminer soit attelé, soit transporté sur le traîneau.
- 42.3 Sur la piste, un chien retiré de l'attelage devra être transporté enfermer dans le sac à chien jusqu'à l'arrivée à moins que des points de dépose aient été prévus le long de la piste et annoncés.
 - 42.3.1 Un chien déposé sera attaché par une chaîne ou un câble pour le maintenir en place jusqu'à ce qu'il soit recueilli par une personne autorisée.
 - 42.3.2 Les chiens déposés seront disqualifiés pour le reste de la course sauf si le concurrent dépose des chiens du pool en suivant les règles de la course. Dans ce cas le concurrent peut, à son choix, utiliser des chiens déposés, à condition que le chien soit en bonne santé. Les chiens malades ou blessés doivent être signalés à un Juge de Course et/ou à un Vétérinaire de Course.



CHAPITRE TROIS (Règles particulières pour les catégories Ski-Dogs Pulka et Skijoëring)

I. ADMISSIBILITE

43. Au choix de l'Organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les disciplines suivantes :

- 43.1 Skijoëring 1 chien et 2 chiens
- 43.2 Pulka 1 chien et 1-4 chiens
- 43.3 Combiné avec des étapes Pulka et Skijoëring
- 43.4 Relais avec toutes les boucles en Pulka, en Skijoëring ou mélangées.
- 43.5 **Toute utilisation de cires de ski fluorées sur les patins est strictement interdite.**
- 44.** Les catégories (à l'exception du relais) seront divisées entre hommes et femmes s'il y a au moins cinq participants dans chaque catégorie. S'il y a moins de 5 participants par catégorie dans les catégories séparées, hommes et femmes pourront être regroupés en une catégorie.
- 45.** Dans les catégories à plus d'un chien, le concurrent peut réduire son attelage s'il le souhaite. Si l'attelage est réduit, il ne peut pas rajouter de chien dans les étapes suivantes (sauf autorisation du Directeur de Course ou prévu dans les règles additionnelles). Un participant ne peut réduire son attelage qu'entre les étapes.
- 46.** Le Directeur de Course peut réduire la taille d'un attelage s'il le considère trop important pour le coureur.

II. SKIJOËRING

- 47.** Un attelage de Skijoëring consiste en un compétiteur en skis relié par l'intermédiaire d'une ligne de trait à un (1) chien ou deux (2) chiens harnachés.

48. CATEGORIES

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I (Age des athlètes et des chiens pour chaque catégorie).

Spécificité FFST : l'âge minimum requis pour le Skijoëring est de 15 ans.

- 48.1 Skijöring Hommes 1 chien (SM1).
- 48.2 Skijöring Hommes Masters 1 chien (SM1M).
- 48.3 Skijöring Femmes 1 chien (SW1).
- 48.4 Skijöring Femmes Masters 1 chien (SW1M).
- 48.5 Skijöring Hommes Juniors 1 chien (SMJ).
- 48.6 Skijöring Femmes Juniors 1 chien (SWJ).
- 48.6.1 **Spécificité FFST : Skijöring Espoirs 1 chien**
- 48.7 Skijöring Hommes 2 chiens (SM2) (minimum 1 chien, maximum 2 chiens).
- 48.8 Skijöring Hommes Masters 2 chiens (SM2M) (minimum 1 chien, maximum 2 chiens).
- 48.9 Skijöring Femmes 2 chiens (SW2) (minimum 1 chien, maximum 2 chiens).
- 48.10 Skijöring Femmes Masters 2 chiens (SW2M) (minimum 1 chien, maximum 2 chiens).
- 48.11 Mid Distance Skijoëring Hommes deux chiens (MDSM) (minimum 1 chien, maximum 2 chiens).

- 48.12 Mid Distance Skijoëring Femmes deux chiens (MDSW) (minimum 1 chien, maximum 2 chiens).
- 48.13 Des catégories pour les jeunes compétiteurs en dessous des âges prévus au §2.3.1.1 peuvent être organisées, l'enfant ne pourra courir qu'avec un seul chien.
- 48.13.1 **Spécificité FFST** : Un classement RNB1/RNB2 sera établi dans chaque catégorie (Voir définition des Chiens de race nordique avec papiers), s'il y a au moins trois attelages au départ de ces catégories. Un classement RNB3 sera établi s'il y a au moins trois attelages au départ de cette catégorie.

49. EQUIPEMENT

- 49.1 Tous les chiens seront attelés en simple file ou en paire, et seront constamment reliés au concurrent par une ligne avec un amortisseur.
- 49.2 La ligne sera attachée au concurrent par une ceinture (d'au moins 7 cm au niveau de la colonne vertébrale) ou tout autre système de type baudrier. La ceinture aura un crochet ouvert pour permettre la libération rapide de la ligne (largage rapide), ou un mousqueton anti - panique.
- 49.3 La longueur de la ligne tendue ne sera pas inférieure à 2 m et au maximum de 3 m en condition tendue mesurée de l'arrière du chien à la boucle de la ceinture (ou baudrier) du coureur.
Spécificité FFST : pour les disciplines mono-chien : la ligne en extension sera comprise entre 1.5m et 2m, mesurée de l'avant des skis jusqu'à la base de la queue du chien.
Il est interdit d'avoir une partie métallique solidaire à la fin de la ligne côté concurrent.
- 49.4 Une ligne de cou (« neck line ») entre les chiens doit être utilisée dans les catégories deux (2) chiens.
- 49.5 Seuls les skis de fond sans carres métalliques et sans spatules pointues dangereuses pour les chiens sont autorisés.
- 49.6 Les équipements doivent être disponibles pour inspection par les Officiels de Course avant et après la course.
- 49.7 Tous les participants doivent s'assurer que leurs équipements satisfont à ces règles.
- 49.8 **Spécificité FFST** : Pour les enfants jusqu'à 16 ans, le port du casque est obligatoire. Le casque devra être d'un modèle de norme EN 1077 ou EN 12492.

50. REGLES DE DEPART, SUR LA PISTE ET D'ARRIVEE

(Voir les règles communes pour les courses Ski-Dogs : §VI règles communes de départ ; §VII règles communes sur la piste ; §VIII règles communes d'arrivée).

III. PULKA

- 51.** Un attelage de Pulka consiste en un compétiteur en skis reliés à une Pulka tirée par un ou plusieurs chiens harnachés.

52. CATEGORIES

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I (Age des athlètes et des chiens pour chaque catégorie).
Au choix de l'Organisateur, les compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

- 52.1 Pulka Hommes 1 chien (**PM1**).
- 52.2 Pulka Femmes 1 chien (**PW1**).
- 52.3 Pulka Hommes Juniors 1 chien (**PMJ**).
- 52.4 Pulka Femmes Juniors 1 chiens (**PWJ**).

- 52.5 Pulka Hommes 1-4 chiens **(PM4)**.
- 52.6 Pulka Femmes 1-4 chiens **(PW4)**.
- 52.7 Mid Distance Pulka Hommes 1-4 chiens **(MDPM)** (minimum 1 chien, maximum 4 chiens).
- 52.8 Mid Distance Pulka Femmes 1-4 chiens **(MDPW)** (minimum 1 chien, maximum 4 chiens).
- 52.9 **Spécificité FFST** : Un classement RNB1/RNB2 sera établi dans chaque catégorie (Voir définition des Chiens de race nordique avec papiers), s'il y a au moins trois attelages au départ de ces catégories. Un classement RNB3 sera établi s'il y a au moins trois attelages au départ de cette catégorie.
- 52.9.1 Catégorie enfants :
- 52.9.2 Une catégorie Pulka Pupille (**PPupille**) pour les enfants de 8 à 9 ans sur env. 3 km.
- 52.9.3 Une catégorie Pulka Minime (**Pminime**) pour les enfants de 10 à 11 ans sur env. 6 km.
- 52.9.4 Une catégorie Pulka Cadet (**PCadet**) pour les enfants de 12 à 16 ans sur env. 9 km.
- 52.9.5 L'enfant doit être capable de manipuler son chien seul, sur la ligne de départ comme en course.
- Ce dernier aura donc un gabarit adapté à celui de l'enfant et/ou sera éduqué en conséquence.

53. EQUIPEMENT

- 53.1 Les chiens doivent être attelés en simple ou double file.
- 53.2 La pulka doit être :
- 53.2.1 Reliée aux chiens les plus proches de la pulka ou du traîneau (« wheel dogs ») par un ou deux brancards solides, de manière qu'il soit impossible à la pulka ou au traîneau de passer sur un chien attelé.
- 53.2.2 Construite de manière que les coureurs ne créent aucun risque de blesser les chiens.
- 53.2.3 Equipée de manière à pouvoir attacher la charge solidement.
- 53.2.4 Equipée d'un frein s'il y a plus de deux chiens ou plus attelés.
- 53.2.5 Equipée d'une ligne de sécurité avec amortisseur.
- 53.3 Charge totale de la pulka :
- 53.3.1 Pour un attelage d'un (1) chien, la charge totale à porter sera : le poids du chien (arrondi au kilo supérieur) X 0,7. Le poids de la pulka est arrondi au demi-kilo supérieur.
- 53.3.2 Pour un attelage de deux (2) chiens, la charge totale à porter sera : le poids total des chiens (arrondi au kilo supérieur) X 0,7. Le poids de la pulka est arrondi au demi-kilo supérieur.
- 53.3.3 Pour un attelage de trois (3) chiens, la charge totale à porter sera : le poids total des chiens (arrondi au kilo supérieur) X 0,6. Le poids de la pulka est arrondi au demi-kilo supérieur.
- 53.3.4 Pour un attelage de quatre (4) chiens, la charge totale à porter sera : le poids total des chiens (arrondi au kilo supérieur) X 0,5. Le poids de la pulka est arrondi au demi-kilo supérieur.
- 53.4 La charge comprend : La pulka, les brancards, le ou les harnais, les traits et le lest.

- 53.5 Le concurrent doit fournir lui-même son lest.
- 53.6 La ligne sera attachée au concurrent par une ceinture (d'au moins 7 cm au niveau de la colonne vertébrale) ou tout autre système de type baudrier. La ceinture aura un crochet ouvert pour permettre la libération rapide de la ligne, ou un mousqueton anti-panique.
- 53.7 La longueur de la ligne tendue ne sera pas inférieure à 2 m et au maximum de 3 m en condition tendue mesurée de l'arrière de la pulka à la boucle de la ceinture du coureur. Il est interdit d'avoir une partie métallique solidaire à la fin de la ligne côté concurrent.
- 53.8 Seuls les skis de fond sans carres métalliques et sans spatules pointues dangereuses pour les chiens sont autorisés.
- 53.9 Les équipements doivent être disponibles pour inspection par les Officiels de Course avant et après la course.
- 53.10 Tous les participants doivent s'assurer que leurs équipements satisfont à ces règles.
- 53.11 **Spécificité FFST : Pour les enfants jusqu'à 16 ans, le port du casque est obligatoire. Le casque devra être d'un modèle de norme EN 1077 ou EN 12492.**

54. REGLES DE DEPART, SUR LA PISTE ET D'ARRIVEE

(Voir les règles communes pour les courses Ski-Dogs : §[VI](#) règles communes de départ ; §[VII](#) règles communes sur la piste ; §[VIII](#) règles communes d'arrivée).

IV. COMBINE

- 55.** Le combiné est une course de Ski-Dogs consistant en une manche avec une pulka et une autre manche en Skijoëring, courues par le même attelage.

56. CATEGORIES

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe [F.I](#) (Age des athlètes et des chiens pour chaque catégorie).

Au choix de l'Organisateur, les compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

- 56.1 Combiné Hommes 1 chien (**CM**)
- 56.2 Combiné Femmes 1 chiens (**CW**)
- 56.3 Combiné Hommes Juniors (**CMJ**)
- 56.4 Combiné Femmes Junior (**CWJ**)

57. EQUIPEMENT

(Voir §[49](#) et §[53](#))

58. REGLES DE DEPART, SUR LA PISTE ET D'ARRIVEE

Au choix de l'Organisateur le Combiné peut être organisé de deux manières différentes :

- 58.1 Départ en ligne et Zone de changement (changement sans arrêt du chronomètre)
- 58.1.1 Le départ de la première manche est réglé par les règles de départ en ligne (§[69](#)). Après la première manche, le compétiteur va directement dans la zone de changement (voir §[59](#)) et change pour le Skijoëring.
- 58.1.2 Le temps total de course est le temps depuis le départ en ligne jusqu'à ce que les participants traversent la ligne d'arrivée après la deuxième manche.
- 58.2 Course Poursuite

- 58.2.1 Après la première manche, les concurrents ont un temps de repos. Ce temps de repos est déterminé par l'Organisateur. Les règles de poursuite §14.3.2 détermine l'ordre de départ de la seconde manche.
- 58.2.2 Le temps total de la course est la somme des résultats des deux manches.
- 58.3 Règle de Piste (Voir §VII)
- 58.4 Règle d'arrivée (Voir §VIII)

59. ZONE DE CHANGEMENT DU COMBINE (Voir exemple joint en annexe)

- 59.1 La zone de changement devra être une zone bien identifiée, longueur environ 20 à 50 m, largeur environ 15 m. Elle débute à la ligne d'arrivée et se termine à une ligne marquée en travers de la piste.
- 59.2 Le chien doit être tenu par le brancard ou le harnais dans la zone de changement.
- 59.3 Le concurrent devra changer les équipements pour passer de Pulka à Skijoëring (ou l'inverse) dans la zone de changement qui lui aura été attribué et devra laisser les équipements dans cette zone.
- 59.4 Les concurrents ne pourront pas recevoir d'aide dans la zone de changement.

V. RELAIS SKI-DOGS

- 60.** La course de relais est une course d'une journée, qui implique des équipes de relais composées d'au moins trois participants.
- 61.** Au choix de l'Organisateur le relais peut inclure des étapes de :
- 61.1 Pulka uniquement.
- 61.2 Skijoëring uniquement.
- 61.3 Un mélange de Skijoëring et de Pulka. Dans ce cas l'Organisateur précisera à l'avance quelles manches du relais seront courues dans chaque discipline.
- 62.** Chaque participant parcourt la piste une fois. Après la ligne d'arrivée, le participant est remplacé par le participant suivant de son équipe qui prendra alors le départ.
- 63.** L'équipe de relais qui atteint la ligne d'arrivée la première à la fin de toutes les manches est l'équipe vainqueur de la compétition de relais.

64. EQUIPE DE RELAIS

- 64.1 Les participants d'une équipe de relais représentent, en principe, la même organisation ou le même pays.
- Au choix de l'Organisation, des équipes composées de représentants de différentes organisations ou pays peuvent être autorisées mais elles ne pourront pas recevoir le titre et de dotation aux Championnats du Monde et Continentaux IFSS.
- Note : Les Organisations nationales peuvent, durant leurs propres épreuves, décider de récompenser les équipes composées de représentants de plusieurs organisations.
- 64.2 Seuls les attelages à un chien sont autorisés en course de relais sauf autorisation expresse de l'IFSS.
- 64.3 Les équipes de relais peuvent être mixtes, hommes/femmes/juniors.
- 64.4 Des compétitions de relais séparées peuvent être organisées pour les hommes, les femmes et les juniors.

65. INSCRIPTIONS

- 65.1 Le nom des participants de chaque équipe de relais et leur ordre de départ seront donnés au secrétariat de course au moins 60 minutes avant le départ ou suivant le planning prévu par le Directeur de Course.

66. ZONES DE DEPART, DE CHANGEMENT, D'ARRIVEE ET SUR LA PISTE DE RELAIS (Voir le schéma de la zone de changement en annexe)

- 66.1 Les zones de départ, de changement et d'arrivée ne sont nécessairement les mêmes.
- 66.2 La zone de départ est conforme aux règles d'une zone de départ en ligne pour Ski-Dogs (§69).
- 66.3 La piste de la course de relais doit être conforme aux règles générales d'une piste de Ski-Dogs (§VII).
- 66.4 Zone de changement
- 66.4.1 La zone de changement sera une zone délimitée de 20-50 mètres de long sur 15 mètres de large environ. On préférera que la zone de changement fasse un angle avec la piste entrante (voir exemples en annexe).
- 66.4.2 La zone de changement commence à la ligne d'arrivée et se termine à une ligne matérialisée en travers de la piste.
- 66.5 Procédure de changement
- 66.5.1 Un Officiel donnera un signal (par exemple le speaker annonçant le numéro de dossard) à chaque Capitaine d'équipe, lorsqu'un attelage, est à environ 1 km de la zone de changement.
- 66.5.2 Le signal doit être clair pour les Capitaines d'équipe, qui seront présents dans un secteur particulier de la zone de changement.
- 66.5.3 Le participant entrant laissera lui-même son chien à un assistant entre la ligne d'arrivée et la zone de changement. Le chien ne devra être laissé libre à aucun moment. L'assistant de l'équipe prendra soin du chien.
- 66.5.4 Le participant continuera dans la zone de changement et touchera de la main le participant suivant de son équipe.
- 66.5.5 Le changement se fera dans la zone de changement et sera contrôlé par un Officiel.
- 66.5.6 Aucune aide n'est autorisée dans la zone de changement sauf celle déjà prévue dans le §66.5.3 ci-dessus.
- 66.6 L'arrivée est conforme aux règles communes d'arrivées (§VIII).

67. CHRONOMETRAGE DU RELAIS

- 67.1 Le chronométrage débute à l'ordre de départ « Go » et se termine lorsque le dernier participant de l'équipe atteint la ligne d'arrivée.
- 67.2 Les temps sont aussi pris au passage de chaque concurrent sur la ligne d'arrivée. En conséquence il est recommandé d'équiper les équipes de relais avec des dossards indiquant le numéro de l'équipe ainsi que l'ordre de départ de chaque membre de l'équipe (1 1, 1 2, etc.).

VI. REGLES COMMUNES POUR LE DEPART DES COURSES DE SKI-DOGS

68. REGLES DE DEPART INDIVIDUEL

- 68.1 La zone de départ individuel est un bout de piste depuis la ligne de départ de 30 mètres de long minimum et 4 mètres de large.
- 68.2 Le compétiteur et son/ses chien(s) devront être en position derrière la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ lui soit donné.
- 68.3 Les intervalles de départ seront de 30 secondes ou 1 minute.
- 68.4 Les départs anticipés non intentionnels seront traités de la même manière que toutes les autres catégories. Cf § 15.5
- 68.5 Si un équipage est en retard pour son départ, il sera autorisé à partir dès qu'il est prêt en dehors des 10 secondes précédant ou suivant le départ d'un autre équipage.

69. DEPART EN LIGNE

- 69.1 Voir règles générales §14.2 pour les départs groupés et les règles supplémentaires suivantes :
- 69.2 Tout le long des pistes de départ les compétiteurs tiendront leurs chiens par le collier ou le harnais et garderont les skis et les bâtons parallèles.
- 69.3 Si un attelage ne se tient pas comme indiqué au §69.2, il/elle recevra un avertissement. Si, à cause de cette situation un autre compétiteur doit s'arrêter ou est ralenti, l'attelage en faute sera pénalisé de 15 secondes ou disqualifié.

70. POURSUITE

- 70.1 Dans la première manche d'une poursuite, la procédure de départ est comme indiquée au §68 ci-dessus.
- 70.2 Le compétiteur et son/ses chien(s) devront être en position derrière la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ lui soit donné.
- 70.3 Voir les règles générales §14.3 pour le départ d'une poursuite.

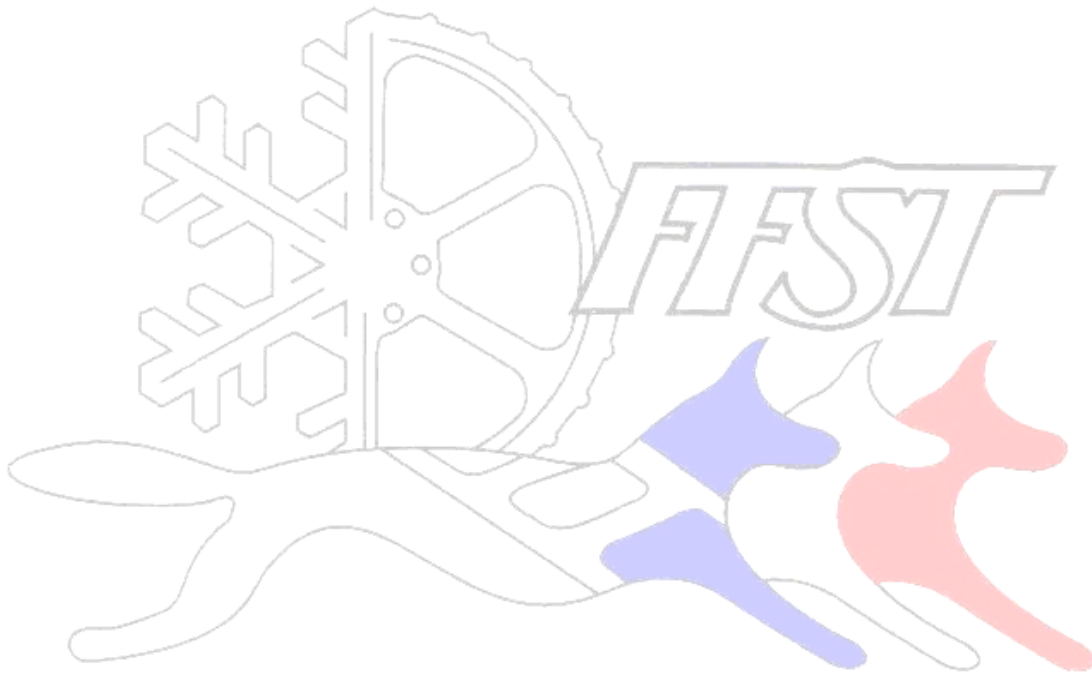
VII. REGLES DE PISTE COMMUNES POUR LES COURSES DE SKI-DOGS

- 71.** Le concurrent doit suivre son attelage à ski.
- 72.** Le concurrent n'est pas autorisé à entraîner son/ses chien(s) en courant (skiant) devant lui (eux).
- 73.** Tirer le/les chiens ou le(s) forcer à avancer par quelque moyen que ce soit est formellement interdit. Il est permis d'aider un chien ou l'attelage en tirant ou en poussant la pulka ou le traîneau. L'aide à abreuver ou nourrir le(s) chien(s) est autorisée lors des épreuves de distance. Le Directeur de Course désignera les endroits de la piste où cette aide est autorisée.
- 74.** Pendant la procédure de dépassement, à la demande « Piste » ou « Trail », l'attelage à dépasser devra laisser la place à l'attelage le dépassant en se mettant derrière le/les chien(s) d'un même côté de la piste. Il ne devra pas patiner et devra garder ses skis et bâtons parallèles à la piste.

- 75.** Si un chien devient inapte à courir ou arrête de progresser pour quelque raison que ce soit, le concurrent n'est pas autorisé à terminer la manche.
- 76.** La piste avec des départs individuels devrait être de 4 mètres de large et les 150 derniers mètres seront de 6 mètres de large.
- La piste avec des départs en ligne devrait être de 6 mètres de large et les 150 derniers mètres seront de 8 mètres de large.

VIII. REGLES COMMUNES POUR L'ARRIVEE DES COURSES DE SKI- DOGS

- 77.** Une balise placée à 150 mètres de l'arrivée définira le début de la zone sans priorité sur laquelle le concurrent de Ski-Dogs et son/ses chiens devront rester sur le même côté de la piste et aucun attelage n'aura la priorité sur un autre attelage finissant. La procédure de dépassement indiquée au §74 ci-dessus ne s'applique pas.



CHAPITRE QUATRE (Règles particulières pour les courses « Dryland » (course sur terre))

I. ADMISSIBILITE

78. Admissibilité

- 78.1 Au choix de l'Organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les disciplines suivantes :
- 78.1.1 A. Canicross
B. Canitrail
- 78.1.2 A. Bikejoëring un chien
B. Bikejoëring 2 chiens
- 78.1.3 Trottinette (« Scooter ») 1 et 2 chiens
- 78.1.4 Kart 2, 4, 6, 8 chiens
- 78.1.5 Relais Canicross et/ou Scooter et/ou Bikejoëring
- 78.1.6 Combiné Canicross et Scooter 1 chien ou Combiné Canicross et Bikejoëring
- 78.2 Après la première manche et toutes les manches suivantes, un concurrent peut réduire volontairement la taille de son attelage en respectant le minimum de sa catégorie. Voir aussi §V Catégorie Kart.
- 78.3 Le Directeur de Course peut réduire la taille d'un attelage s'il considère qu'il est trop grand pour le concurrent considéré.
- 78.4 **Spécificité FFST :**
Les courses hors-neige à l'exception des catégories Canicross, Bikejoëring et Canitrail ne sont autorisées que du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante.
Une catégorie chien Junior (entre 15 mois révolus et 18 mois moins un jour) et une catégorie chien Vétéran plus de 9 ans peut être proposé en démonstration (non chronométré) sur un parcours n'excédant pas plus de 2.5 kms.
Cette catégorie ne pourra pas être courue au-delà de la catégorie DR4.

II. CROSCANIN

A. CANICROSS

- 79.** Un attelage de canicross consiste en un compétiteur, courant seul à pied, et un chien.
- 79.1 **CATEGORIES**
Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I (Age des athlètes des chiens pour chaque catégorie).
- 79.1.1 Canicross Hommes Junior (**DCMJ**) et Canicross Femmes Junior (**DCWJ**)
- 79.1.2 Canicross Hommes Elite (**DCM**) et Canicross Femmes Elite (**DCW**)
- 79.1.3 Canicross Hommes Masters (**DCMM**) et Canicross Femmes Masters (**DCWM**)
- 79.1.3.1 **Spécificité FFST : Canicross Espoirs**
- 79.1.4 Des relais pour des équipes hommes et femmes.
- 79.1.5 Des catégories enfants pour des compétiteurs plus jeunes que prévu au §79.1.1 ci-dessus peuvent aussi être organisées sauf en Championnats du Monde ou Continentaux.

- 79.1.6 **Spécificité FFST** : Un classement RNB1/RNB2 sera établi dans chaque catégorie (Voir définition des Chiens de race nordique avec papiers), s'il y a au moins trois attelages au départ de ces catégories. Un classement RNB3 sera établi s'il y a au moins trois attelages au départ de cette catégorie. Un classement séparé Homme/femme sera établi s'il y a au moins 3 attelages au départ de ces catégories.
- 79.1.7 **Catégories Enfants**
- Une catégorie cani baby pour les enfants de moins 7 ans révolus (distance 500 mètre max.) non chronométré, peut être courue à pied, en kart adapté à la taille de l'enfant (vélo et trottinette non autorisé). L'enfant doit être accompagné d'un adulte capable de le sécuriser.
- 79.1.7.1 Une catégorie Benjamin (**DCBenjamin**) pour les enfants de 7 ans révolus à 9 ans (distance 1km max)
- 79.1.7.2 Une catégorie Minime (**DCMinime**) pour les enfants de 10 à 12 ans (distance de 2.5 kms max)
- 79.1.7.3 Une catégorie Cadet (**DCCadet**) pour les enfants de 13 à 14 ans (distance de 3.5 kms max)
- 79.1.7.4 L'enfant doit être capable de manipuler son chien seul, sur la ligne de départ comme en course. Ce dernier aura donc un gabarit adapté à celui de l'enfant et/ou sera éduqué en conséquence.
- 79.1.7.5 Dans les catégories Benjamin et Minime, un accompagnant, en possession d'une licence découverte ou compétition, devra suivre l'enfant à pied (relié ou non) ou à vélo (non relié), il pourra intervenir lorsque cela s'avérerait nécessaire.
- 79.2 **EQUIPEMENT**
- 79.2.1 Le chien portera un harnais et sera en permanence attaché au participant par une ligne avec amortisseur.
- 79.2.2 La ligne sera attachée au concurrent par une ceinture (7 cm de largeur au moins au niveau de la colonne vertébrale) ou autre équipement de type baudrier. Il est interdit d'avoir toute forme de crochet ou anneau métallique solidaire au bout de la ligne de trait côté concurrent.
- 79.2.3 La longueur de la ligne ne devra pas être inférieure à 1.5 m de long et ne devra pas dépasser 2.5 m de long tendue, mesurée de l'arrière du chien à la boucle de la ceinture du coureur.
- Spécificité FFST** : La ligne avec amortisseur ne devra pas excéder 2 mètres maximum en extension, mesurée de la taille du concurrent jusqu'à la base de la queue du chien.
- 79.3 **REGLES DE DEPART, DE PISTE ET D'ARRIVEE**
- 79.3.1 Le compétiteur et le chien attendent derrière la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ soit donné.
- 79.3.2 Le compétiteur n'incitera pas le chien à avancer en courant devant lui et ne le forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.
- 79.3.3 Tirer le chien ou le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit est strictement interdit.
- 79.3.4 Si un chien n'est plus apte à courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le compétiteur n'est pas autorisé à finir la manche.
- 79.3.5 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « Piste » ou « Trail », le concurrent et son chien sont obligés de rester du même côté de la piste et de ralentir.

79.3.6 S'il y a un départ groupé, tous les compétiteurs de la même catégorie attendront derrière la ligne de départ en tenant leur chien par le collier ou le harnais. S'ils ne peuvent tous être sur la même ligne, plusieurs lignes seront prévues. Les compétiteurs en première série seront sur la première ligne.

79.3.7 Règles d'arrivée (Voir Règles de Course Chapitre Un, II §18).

B. CANITRAIL

Définition : Le Canitrail est une épreuve d'endurance pour un binôme homme - chien sur des parcours privilégiant des espaces naturels sur des distances allant de 9 à 25 kms.

1. Canitrail court/Long

Un attelage de Canitrail consiste en un compétiteur, courant seul à pied, et un chien attelé.

2. Catégorie

Pour l'âge des athlètes et des chiens (voir tableau ci-dessous)

Catégories	Ages de l'athlète (année)		Distances	Age du chien (Mois)
	Min	Max		
Canitrail Court	18	99	9 à 15 kms	24
Canitrail Long	18	99	16 à 25 kms	24

Au choix de l'Organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes:

- Canitrail Elite Hommes (**DCTM**) et Canitrail Elite Dames (**DCTW**)
- Canitrail Vétérain Hommes (**DCTMV**) et Canitrail Vétérain Dames (**DCTWV**)

3. Equipement

- L'équipement utilisé est identique à celui du Canicross (§79.2)
- Le coureur devra obligatoirement avoir au minimum une réserve d'eau (min. 500ml, réservé à l'usage exclusif du chien). Selon les difficultés rencontrées et le niveau d'engagement, l'organisation et/ou la Fédération peut imposer un matériel obligatoire (voire un sifflet, une couverture de survie, frontale, stylo fusée, coupe-vent, trousse de secours, etc..).

4. Règles de départ, de piste et d'arrivée

Identique aux règles de Canicross (voir §79.3)

Règles d'arrivée (voir Règles de Course Chapitre Un, II §18)

5. Règles de sécurité

- L'organisateur devra mettre en place un briefing avant la course afin de rappeler les règles de sécurité et le règlement de course.
- Dans les courses « Canitrail », l'organisateur doit s'assurer de la présence de points d'eau naturels ou artificiels sur le parcours au minimum tous les 3kms.
- Dans la mesure du possible l'organisation prévoira des baliseurs judicieusement répartis sur le parcours équipé de moyens de transmission et d'une trousse de secours.
- Le matériel imposé sur l'épreuve sont les suivants :
 - o Dossard visible,
 - o Fiche secours avec les numéros d'appel d'urgence et du PC course
 - o Pour les courses de nuit lampe frontale obligatoire avec piles /batterie de rechange
 - o Réserve d'eau de 500ml minimum pour le chien.
 - o Matériels imposés par l'organisation (cf §51.7.4.)
- Un vétérinaire d'astreinte ne devra pas se trouver à plus de 20 mn du lieu de la course.

6. Les Températures

Si les températures sont supérieures à 20°C le Canitrail doit être annulé. Une alternative de type « canicross » pourra être proposée.

7. Les distances /dénivelés

- Canitrail Court senior et vétérans : minimum 9 km, maximum 15 km
- Canitrail Long senior et vétérans : minimum 16 km, maximum 25 km.

Une attention particulière doit être apportée aux dénivelés, dans l'esprit du trail le Canitrail doit contenir du dénivelé conséquent pour se différencier du Canicross. Les dénivelés négatifs doivent être progressifs pour éviter des descentes trop raides et dangereuses avec un chien en traction. Des zones « FREEDOG » bien définies peuvent être mise en place pour donner la possibilité de détacher le chien sur une zone à risques impossible à éviter et n'excédant pas 100 mètres.

8. Les parcours

Ils devront, dans la mesure du possible éviter toutes portions de bitume, sauf impératifs comme des passages de routes, des arrivées en milieu urbain, les départs sur bitume sont à proscrire, s'il n'y a pas d'autres solutions la distance ne devra pas excéder 300 mètres.

La sécurité des compétiteurs et des chiens reste la priorité pour l'organisateur qui devra adapter le tracé pour le passage en sécurité d'un binôme.

La recherche de « single track » devra être privilégiée, afin de respecter l'esprit trail, les tracés seront réalisés en milieu naturel.

Une attention particulière devra être faite par l'organisation concernant les dénivelés positifs et négatifs. La direction technique et le directeur de course se verront fournir le tracé et le profil à l'avance pour validation et pourront être sollicités pour une reconnaissance.

Compte tenu des distances le balisage devra être sans équivoque, le balisage type trail (fanions devra être privilégié). Il se distinguera ainsi par rapport à un balisage déjà existant notamment sur les sentiers de randonnées en montagne. Il devra être retiré entièrement à l'issue de la course dans le respect de la nature.

III. BIKEJOËRING

A. BIKEJOËRING UN CHIEN

80. Un attelage de Bikejoëring un chien Consiste en un concurrent pédalant sur un vélo et un chien.

80.1 CATEGORIES

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I (Age des athlètes et des chiens pour chaque catégorie).

Spécificité FFST : l'âge minimum requis pour le Bikejoëring est 15 ans.

80.1.1 Bikejoëring Hommes Junior (**DBMJ**) et Bikejoëring Femmes Junior (**DBWJ**)

80.1.2 Bikejoëring Hommes Elite (**DBM**) et Bikejoëring Femmes Elite (**DBW**)

80.1.3 Bikejoëring Hommes Masters (**DBMM**) et Bikejoëring Femmes Masters (**DBWM**)

80.1.3.1 **Spécificité FFST : Bikejoëring Espoirs**

80.1.4 Dans toutes les compétitions, à l'exception les championnats, il pourra y avoir des catégories pour les jeunes enfants. Recommandé à partir de 13 ans, pour toutes les classes sauf Canicross, où l'âge est recommandé à partir de 11 ans.

80.1.5 **Spécificité FFST : Un classement RNB1/RNB2 sera établi dans chaque catégorie (Voir définition des Chiens de race nordique avec papiers), s'il y a au moins trois attelages au départ de ces catégories. Un classement RNB3 sera établi s'il y a au moins trois attelages au départ de cette catégorie. Un classement séparé Homme/femme sera établi s'il y a au moins 3 attelages au départ de ces catégories.**

80.2 EQUIPEMENT

80.2.1 Le chien portera un harnais et sera attaché en permanence au concurrent ou au vélo par une ligne avec amortisseur.

80.2.2 Si la ligne est attachée au concurrent, elle le sera à une ceinture (7 cm minimum au niveau de la colonne vertébrale) ou autre équipement type baudrier. Il est interdit

d'avoir un crochet ou anneau métallique solidaire au bout de la ligne côté concurrent.

Spécificité FFST : la ligne de trait ne pourra en aucun cas être attachée au concurrent.

- 80.2.3 La ligne tendue ne sera pas inférieure à 2 m de long et au maximum 3 m de long tendue, mesurée de l'arrière du chien à l'essieu du vélo.

Spécificité FFST : la longueur totale de la ligne en extension sera comprise entre 1.5m et 2m max mesurée de l'aplomb de la roue avant jusqu'à la base de la queue du chien.

- 80.2.4 Le vélo sera muni de freins en état de marche sur chaque roue.

Spécificité FFST : seuls les vélos type Vélo Tout-Terrain (VTT) sont acceptés.

Les vélos équipés de garde de boue métalliques et les attaches latérales dites « springer » sont strictement interdits. Les cornes de guidon avec bouchon sont acceptées.

Les pneus cloutés sont interdits.

- 80.2.5 Le concurrent portera un casque homologué.

Spécificité FFST : le port des gants ou mitaines est obligatoire.

- 80.2.6 Dans la catégorie Junior, une protection dorsale homologuée est fortement conseillée.

80.3 **REGLE DE DEPART, DE PISTE ET D'ARRIVEE**

- 80.3.1 Le compétiteur n'incitera pas le chien à avancer en courant devant lui et ne le forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.

- 80.3.2 Il est strictement interdit de tirer le chien ou de le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit.

- 80.3.3 Si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le compétiteur ne sera pas autorisé à finir la manche.

- 80.3.4 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « Piste » ou « Trail », le concurrent et son chien sont obligés de rester du même côté de la piste et d'arrêter de pédaler.

- 80.3.5 Règles d'arrivée (Voir Règles de Course Chapitre Un, II §18).

B. BIKEJOËRING 2 CHIENS

Définition : Le Bikejoëring 2 chiens est une épreuve qui consiste en un attelage avec une personne (en possession d'une licence compétition) pédalant sur un vélo avec deux chiens.

80.4 **Bikejoëring 2 chiens**

- 80.4.1 Tout départ est sujet à l'approbation du Directeur de Course.

- 80.4.2 Chaque compétiteur doit être capable de maîtriser ses chiens en course.

- 80.4.3 Le compétiteur est lui-même responsable de la conformité de ses équipements avec la présente annexe.

80.5 **Catégorie**

- 80.5.1 La catégorie Bikejoëring 2 chiens est réservée aux athlètes ayant plus de 18 ans.

- 80.5.2 L'âge minimum des chiens est de 18 mois.

- 80.5.3 Bikejoëring Hommes (DB2M) et Bikejoëring Dames (DB2W). Il n'y aura pas (dans un premier temps) de déclinaison en Vétéran.

- 80.6 Un classement RNB1/RNB2 sera établi dans chaque catégorie (Voir définition des Chiens de race nordique avec papiers), s'il y a au moins trois attelages au départ de ces catégories. Un classement RNB3 sera établi s'il y a au moins trois attelages au départ de

cette catégorie. Un classement séparé Homme/femme sera établi s'il y a au moins 3 attelages au départ de ces catégories.

80.7 **Équipement**

80.7.1 L'équipement utilisé est identique à celui du Bikejoëring 1 chien.

80.7.2 Une ligne de cou (neck line) entre les chiens sera obligatoire.

80.7.3 Le compétiteur portera un casque homologué. Le port des gants ou mitaines est obligatoire.

80.8 **Règles de départ, de piste et d'arrivée (voir §80.3)**

80.8.1 Identique aux règles de Bikejoëring.

80.8.2 Règles d'arrivée (voir Règles de Course Bikejoëring).

80.9 **Les températures**

Se référer aux températures chapitre IX qui fait référence à l'annexe B III Température Course Dryland.

80.10 **Les distances**

Elles seront identiques à celles du Bikejoëring 1 chien.

80.11 **Les parcours**

Les parcours devront être adaptés à cette catégorie et permettre une bonne manœuvrabilité sans danger de l'attelage.

IV. TROTTINETTE (« SCOOTER »)

81. TROTTINETTE

81.1 **CATEGORIES**

Pour l'âge des athlètes, voir l'Annexe F.I (Age des athlètes et des chiens pour chaque catégorie).

Spécificité FFST : l'âge minimum requis pour la trottinette DS1 est 15 ans.

Au choix de l'Organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

81.1.1 Trottinette « Scooter » 1 chien Junior (DS1J) et Trottinette « Scooter » 1 chien Elite (DS1). Un attelage de Scooter un chien consiste en un compétiteur progressant sur un véhicule à deux roues de type patinette tiré par un chien. La propulsion sera obtenue par le coureur ou le/les chiens attelés. Aucun autre moyen de propulsion ou énergie n'est autorisé.

81.1.2 Dans la mesure où il y a suffisamment de compétiteurs pour les deux catégories, la Trottinette « Scooter » 1 chien sera divisée entre homme (DSM1) et femmes (DSW1).

Spécificité FFST : Trottinette « Scooter » 1 chien Espoirs.

81.1.3 Trottinette « Scooter » 2 chiens (DS2).

81.1.4 À condition qu'il y ait suffisamment de concurrents pour les deux catégories, les catégories de deux chiens Scooter peuvent être divisées en catégories hommes (DS2M) et femmes (DS2W).

81.1.5 Un attelage de Scooter 2 chiens consiste en un compétiteur progressant sur un véhicule à deux roues de type patinette tiré par un ou deux chiens. La propulsion sera

obtenue par le coureur ou le/les chiens attelés. Aucun autre moyen de propulsion ou énergie n'est autorisé.

- 81.1.6 Les karts légers à trois roues sont autorisés dans la catégorie Scooter 2 chiens.

Spécificité FFST : Le kart léger a 3 roues à 2 chiens est une catégorie à part entière et ne fait pas partie de la catégorie SCOOTER (Trottinette). (Voir Règles de Course Chapitre V, §82).

- 81.1.7 Dans toutes les compétitions, à l'exception des Championnat du Monde et Continentaux, il pourra y avoir des catégories pour les jeunes enfants. Âge recommandé 11 ans, l'enfant ne pourra courir qu'avec un seul chien.

Spécificité FFST : Un classement RNB1/RNB2 sera établi dans chaque catégorie (Voir définition des Chiens de race nordique avec papiers), s'il y a au moins trois attelages au départ de ces catégories. Un classement RNB3 sera établi s'il y a au moins trois attelages au départ de cette catégorie.

81.2 EQUIPEMENT

- 81.2.1 Le chien portera un harnais et sera attaché en permanence à la trottinette par une ligne avec amortisseur.

- 81.2.2 La ligne tendue ne sera pas inférieure à 2 m de long et au maximum de 3 m de long tendue, mesurée de l'arrière du chien à l'essieu de la trottinette.

Spécificité FFST : Pour les disciplines mono-chien : la ligne de trait en extension sera comprise entre 1.5m et 2m max mesurée à l'aplomb de la roue avant jusqu'à la base de la queue du chien. Elle pourra être guidée par une barre style « barre vtt » mais celle-ci ne doit pas dépasser l'aplomb de la roue avant. La ligne de trait sera attachée à la trottinette à l'avant du cadre de façon à ne pas gêner la conduite et le fonctionnement de la trottinette.

Il est interdit d'avoir toute forme de crochet ou anneau métallique au bout de la ligne côté concurrent.

Spécificité FFST : la ligne de trait ne pourra en aucun cas être attachée au concurrent.

- 81.2.3 Une ligne de cou (« neck line ») sera utilisée dans la catégorie Scooter 2 chiens.

- 81.2.4 La trottinette sera munie de freins efficaces sur chaque roue.

- 81.2.5 Les roues feront au minimum 30 cm (12 pouces) de diamètre.

Spécificité FFST : les trottinettes équipées de garde de boue métalliques ou accessoires métalliques et/ou de forme pouvant gêner l'avancée et/ou provoquer un accident sont interdites. Les pneus cloutés sont interdits.

- 81.2.6 Le concurrent portera un casque homologué.

Spécificité FFST : le port de gants ou de mitaines est obligatoire.

- 81.2.7 Dans la catégorie Junior, une protection dorsale homologuée est fortement conseillée

81.3 REGLE DE DEPART, DE PISTE ET D'ARRIVEE

- 81.3.1 Le compétiteur et la trottinette resteront toujours derrière le chien.

- 81.3.2 Si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le concurrent ne sera pas autorisé à finir la manche.

- 81.3.3 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « Piste » ou « Trail », le concurrent et son/ses chiens sont obligés de rester du même côté de la piste et de ralentir.

- 81.3.4 Règles d'arrivée (Voir Règles de Course Chapitre Un, II §18).

V. CATEGORIE KART

82. KART

82.1 CATEGORIES

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I (Age des athlètes et des chiens pour chaque catégorie).

Au choix de l'Organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

- 82.1.1 Un attelage de la catégorie Kart deux (2) chiens (**DR2**) ne comprend pas plus et pas moins de deux (2) chiens.
- 82.1.2 Un attelage de la catégorie Kart deux (2) chien Juniors (**DR2J**) ne comprend pas plus et pas moins de Deux (2) chiens.
- 82.1.3 Un attelage de la catégorie Kart 4 chiens (**DR4**) comprend au moins trois (3) chiens et pas plus de quatre (4) chiens.
- 82.1.4 Un attelage de la catégorie Kart 4 chiens Junior (**DR4J**) comprend au moins trois (3) chiens et pas plus de quatre (4) chiens.
- 82.1.5 Un attelage de la catégorie Kart 6 chiens (**DR6**) comprend au moins quatre (4) chiens et pas plus de six (6) chiens.
- 82.1.6 Un attelage de la catégorie Kart 8 chiens (**DR8**) comprend au moins cinq (5) chiens et pas plus de huit (8) chiens.
- 82.1.7 **Spécificité FFST : Un classement RNB1/RNB2 sera établi dans chaque catégorie (Voir définition des Chiens de race nordique avec papiers), s'il y a au moins trois attelages au départ de ces catégories. Un classement RNB3 sera établi s'il y a au moins trois attelages au départ de cette catégorie.**

82.2 EQUIPEMENT

- 82.2.1 Tous les chiens seront attelés en simple ou double file.
- 82.2.2 Tous les chiens seront reliés au trait central qui sera fait d'une ligne non rigide et flexible par une ligne de cou (« neck line ») et un trait individuel. Les chiens de tête doivent être reliés avec une ligne de cou « neck line ».
- 82.2.3 **Le kart sera relié par un amortisseur adapté au nombre de chiens dans l'attelage.**
- 82.2.4 Les karts de la catégorie **DR2** et **DR4** auront au minimum trois roues. Les karts des catégories **DR6** et **DR8** auront au minimum 4 roues. Le diamètre minimum de toutes les roues sera de 30 cm. L'empattement (distance entre les roues avant et les roues arrière) minimum sera 110 cm et la voie avant et la voie arrière (distance entre les roues d'un même axe) seront au minimum de 70 cm.
Spécificité FFST : les pneus cloutés sont interdits.
 - 82.2.4.1 Tous les karts seront équipés de freins en état de marche sur toutes les roues.
 - 82.2.4.2 Une ligne de secours d'environ 3 m de long sera transportée sur le kart pour pouvoir attacher et retenir le kart.
 - 82.2.4.3 Le compétiteur portera un casque homologué.

Spécificité FFST : le port de gants ou mitaines est obligatoire.

82.2.4.4 Dans la catégorie Junior, une protection dorsale homologuée est fortement conseillée

82.3 REGLES DE DEPART, DE PISTE ET D'ARRIVEE

82.3.1 Le compétiteur n'incitera pas les chiens à avancer en courant devant eux et ne les forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.

82.3.2 Des points de dépose à mi-parcours peuvent être prévus et peuvent être combiné avec un point de contrôle. Ils seront équipés d'un « stake-out » et d'eau. Les chiens déposés ne pourront pas prendre le départ des manches suivantes. S'il n'y a pas de possibilité de déposer un chien et si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le compétiteur ne sera pas autorisé à finir la manche. Pour des raisons de sécurité le transport d'un chien sur le kart est strictement interdit dans toutes les catégories.

82.3.3 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « Piste » ou « Trail », le concurrent et ses chiens sont obligé de rester du même côté de la piste et de ralentir.

82.3.4 Règles d'arrivée (Voir Règles de Course Chapitre Un, II. §18).

VI. RELAIS

83. RELAIS

83.1 Le relais « Dryland » est une compétition d'une journée et consiste en 2 manches minimum.

83.2 Le relais peut-être :

83.2.1 Relais canicross : Chaque équipe de relais peut inclure des hommes, des femmes, des Seniors et des Juniors.

83.2.2 Relais mixte : Les manches du relais sont du Canicross et du Bikejoëring ou du Scooter. Le Bikejoëring ou, s'il n'y a pas de Bikejoëring, la Trottinette doit être la dernière manche. Chaque équipe de relais peut inclure des hommes, des femmes, des Seniors et des Juniors. Des compétitions de relais séparées peuvent être organisées pour les hommes, les femmes et les Juniors.

83.3 Chaque participant et chaque chien ne peut courir la piste qu'une fois. Après avoir franchi la ligne d'arrivée, le concurrent passe le relais au participant suivant de l'équipe, qui peut alors prendre le départ.

83.4 L'équipe de relais qui atteint la ligne d'arrivée en premier après avoir parcouru toutes les manches est le vainqueur de la compétition de relais.

83.5 Equipe de relais

83.5.1 Les participants d'une équipe de relais doivent représenter la même organisation ou le même pays. L'organisation peut autoriser des équipes mixtes d'organisations ou de pays mais ces équipes ne feront pas partie de la liste officielle des résultats.

83.5.2 Seuls des attelages à un chien sont autorisés en relais.

83.6 Inscriptions

83.6.1 Le nom des participants de chaque équipe de relais et leur ordre de départ sera fourni au bureau de course au moins 60 minutes avant le départ ou à toute autre heure définie par l'Organisation.

83.7 Zone de départ, de changement et d'arrivée en relais

- 83.7.1 Le départ, le changement et l'arrivée peuvent ne pas être au même endroit.
- 83.7.2 Zone de départ :
- 83.7.2.1 La zone de départ sera identique à une zone de départ en ligne de Canicross.
- 83.7.2.2 La longueur de la zone de départ sera d'au moins 50 mètres et se terminera à une ligne au sol.
- 83.7.3 Zone de changement :
- 83.7.3.1 La zone de changement sera délimitée d'environ 10 à 30 mètres de long et environ 10 mètres de large. Il est pratique que la zone de changement fasse un angle avec la piste d'arrivée pour éviter que la piste de sortie de zone soit alignée avec la piste d'arrivée.
- 83.7.3.2 La zone de changement commence à la ligne d'arrivée et se termine à une ligne au sol.
- 83.8 Procédure de départ du relais**
- 83.8.1 Les premiers relayeurs partent en même temps.
- 83.8.2 Chaque participant et son chien restent derrière la ligne de départ.
- 83.8.3 Les aides des équipes quittent la zone de départ 30 secondes avant le départ.
- 83.8.4 Le participant doit tenir son chien par le harnais jusqu'au signal de départ.
- 83.8.5 Le signal de départ est donné par le starter avec un drapeau.
- 83.8.6 Le starter se tient face à la zone de départ de telle sorte que les participants puissent le voir.
- 83.8.7 L'ordre de départ est donné comme indiqué aux §14.2.8, §14.2.9 et §14.2.10.
- 83.9 Procédure de changement**
- 83.9.1 Un Officiel donnera un signal (par exemple le speaker annonçant le numéro de dossard) à chaque Capitaine d'équipe, lorsqu'un attelage est à moins de 500 mètres de la zone de changement.
- 83.9.2 Le signal doit être clair pour les Capitaines d'équipe, qui seront présents dans un secteur particulier de la zone de changement.
- 83.9.3 Un participant entrant donnera personnellement son chien à un assistant de l'équipe aussitôt après avoir passé la ligne d'arrivée. Le chien ne devra jamais être laissé libre. L'assistant de l'équipe devra s'occuper du chien.
- 83.9.4 Le passage de relais ne pourra pas se faire tant que le chien ne sera pas tenu par l'assistant.
- 83.9.5 Le participant continuera dans la zone de changement et touchera de la main le participant suivant de son équipe.
- 83.9.6 Le changement se fera dans la zone de changement et sera contrôlé par un Officiel.
- 83.9.7 Un assistant n'est autorisé dans la zone de changement, que pour les relayeurs Bikejoëring et Trottinette (« Scooter ») partant. Les assistants ne devront pas gêner les autres concurrents partants.
- 83.10 La piste d'une course de relais**
- 83.10.1 Toute la piste devrait et les derniers 150 mètres devront être assez large pour deux participants Bikejoëring (minimum 6 mètres).
- 83.11 Chronométrage du relais**
- 83.11.1 Le temps est mesuré depuis le signal de départ « Go » jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent de l'équipe.

83.11.2 Le temps est aussi mesuré au passage de chaque participant sur la ligne d'arrivée.

VII.COMBINE

84. Le Combiné dans une course Dryland est une course, d'une manche de Canicross et une manche de Trottrénette « Scooter » 1 chien, courue par le même attelage.

Spécificité FFST : le combiné est une course d'un parcours de Canicross et d'un parcours de Bikejöering 1 chien, courue par le même attelage sur une même manche.

85. CATEGORIES

Pour l'âge des athlètes et des chiens voir Annexe F.I.

Aux choix des Organisateurs les compétitions peuvent avoir lieu dans les catégories suivantes :

- 85.1 Combiné Hommes (**DCbM**).
- 85.2 Combiné Femmes (**DCbW**).
- 85.3 Combiné Hommes Junior (**DCbMJ**).
- 85.4 Combiné Femmes Junior (**DCbWJ**).

Spécificité FFST : Combiné Hommes (DCbM).
Combiné Femmes (DCbW).
Combiné Hommes Junior (DCbMJ).
Combiné Femmes Junior (DCbWJ).

86. EQUIPEMENT

(Voir règles « Equipement » du Canicross et de la Trottrénette (« Scooter ») §79.2 et §81.2) et du bikejöering

87. REGLES DE DEPART, DE PISTE ET D'ARRIVEE

Au choix des Organisateurs les compétitions peuvent avoir lieu dans deux variantes différentes :

- 87.1 Départ en ligne et Zone de changement.
 - 87.1.1 Le départ en ligne se fait suivant les règles de départ en ligne §69. A la fin de la première manche, le concurrent va directement à sa zone de changement (voir §59) et change pour la Trottrénette « Scooter » 1 chien
Spécificité FFST : Le départ en ligne se fait suivant les règles de départ en ligne §69. A la fin de la première manche, le concurrent va directement à sa zone de changement (voir §59) et change pour le Bikejöering 1 chien.
 - 87.1.2 Le temps total de course est le temps depuis le départ du départ en ligne jusqu'à l'arrivée après la deuxième manche.
- 87.2 Course poursuite
 - 87.2.1 Après la première manche, les concurrents ont une période de repos. La durée de temps de repos est décidée par l'Organisateur. Les règles de départ de la poursuite §14.3.2 définissent l'ordre de départ de la seconde manche.
 - 87.2.2 Le temps total de course est l'addition des temps des deux manches.
- 87.3 Règles pour le Canicross (voir §79).
- 87.4 Règles pour la Trottrénette « Scooter » 1 chien (voir §81).

Spécificité FFST : Règles pour le Bikejöering (voir §80).

88. ZONE DE CHANGEMENT DU COMBINE (Voir l'exemple de schéma dans l'Annexe).

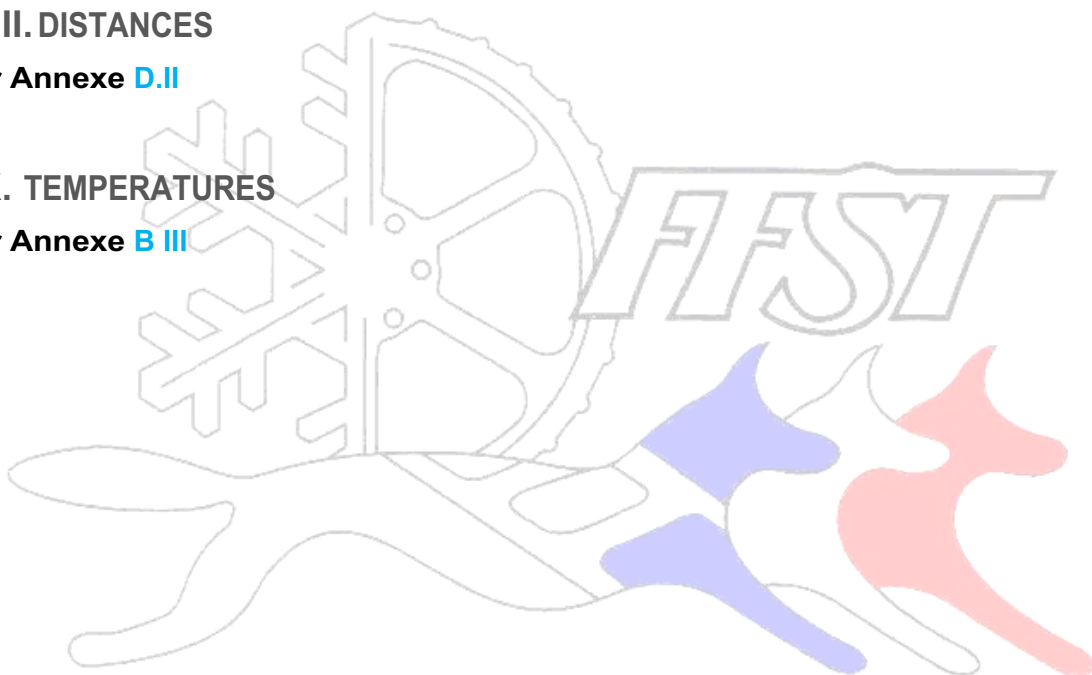
- 88.1 La zone de changement sera identifiée d'une longueur approximative de 20 à 50 mètres, d'une largeur approximative de 15 mètres. Elle commence à la ligne d'arrivée et se termine à une ligne marquée en travers de la piste.
- 88.2 Le chien doit être tenu par le harnais dans la zone de changement.
- 88.3 Le concurrent changera d'équipement de Canicross à Trottinette « Scooter » dans son box de changement et laissera son équipement dans ce box.
- 88.4 Toute assistance extérieure aux concurrents est interdite dans la zone de changement.

VIII. DISTANCES

89. Voir Annexe D.II

IX. TEMPERATURES

90. Voir Annexe B III



ANNEXES 1

A. APPLICATION DES REGLES

1. OFFICIELS DE COURSE

1. Les Juges de Course ont la charge de l'application des règles de course pendant la manifestation. Les responsables de l'application des règles doivent être désignés et doivent exercer leurs responsabilités en accord avec les règlements IFSS pour les Officiels.
2. Les Juges de Course devraient posséder une licence de juge IFSS mais doivent avoir une licence de Juge d'une instance reconnue par l'IFSS.
3. Deux des Juges de Course seront nommés respectivement Race Marshal (Directeur de Course) et Chef Juge. Le Directeur de Course a l'autorité suprême et la responsabilité suprême sur la manifestation. Il est le seul Officiel pouvant décider d'une disqualification.
4. Tous les Juges de Course ont la pleine autorité pour l'application des règles, dans les limites prévues.
5. Les références au Directeur de Course dans les règlements IFSS s'appliquent aussi aux Juges de Course, si appropriés.
6. Un Juge de Course peut déléguer une partie de ses responsabilités à un Officiel désigné, sauf pour celles imposant des mesures punitives.
7. Aux Championnats du monde et aux Championnats Continentaux, aucun Juge de Course ne peut être un concurrent. Pour les autres épreuves le Directeur de Course ne peut pas être un concurrent mais les autres Juges le peuvent. Dans ce cas, ils ne jugeront pas dans la catégorie dans laquelle ils sont inscrits et ne prendront pas part aux délibérations concernant ces catégories.
8. Les détails sur les nominations et les obligations des juges IFSS sont disponibles sur les Règlements et procédure de certification des Juges de Course IFSS qui sont aussi intéressants et concernent les Organisateurs et les membres de l'organisation.

2. JURY DE COURSE ET JURY D'APPEL (voir aussi les Règles de Course §28 à §35)

9. Les Juges de Course constitueront le Jury de Course de la manifestation. Le Directeur de Course sera le Président du Jury de Course.
10. Le Jury de Course sera convoqué par son Président :
 - 10.1. Lorsqu'il est demandé par l'un de ses membres.
 - 10.2. Pour une audition.
 - 10.3. Pour étudier une violation des règles qui peut entraîner une disqualification.
11. Le Jury de Course décide si ses délibérations seront tenues à huis clos ou pas.
12. Le Jury de Course décide sur le choix éventuel des pénalités dans tous les cas qui lui sont présentés. Le Président du Jury a une voix prépondérante en cas d'égalité. Dans le cas d'une disqualification, le Président peut voter différemment avec sa voix prépondérante.
 - 12.1. Dans des Championnats du Monde et Continentaux, le Jury d'Appel peut être demandé par un Capitaine d'équipe lorsqu'une décision du Directeur de Course empêche la participation d'un concurrent à la manifestation.
 - 12.2. Le Jury d'Appel consiste en 3 ou 5 membres suivant le nombre d'Officiels nommés pour en faire partie (un ou deux nommés par le Président de l'IFSS). Les autres membres du Jury d'Appel seront des Capitaines d'équipe élus à cette fonction par les autres Capitaines d'équipe.

3. SANCTIONS

13. Si la règle transgressée n'impose pas une réaction sans condition, le choix des sanctions sera :
 - 13.1. **Avertissement** : pour une infraction mineure au règlement ou une négligence qui ne donne pas un avantage significatif au concurrent, n'entraîne pas un désavantage significatif pour les autres concurrents et n'est pas nuisible au sport.
 - 13.2. **Pénalité de 15 secondes** pour le Dryland et Sprint, 5 minutes pour la Mi-Distance, jusqu'à 4h pour la Longue-Distance : pour une infraction aux règles de course mais pas sérieuse au point d'entraîner une disqualification.
 - 13.3. **Disqualification** :
 - 13.3.1 Lorsque le compétiteur transgresse volontairement ou par grosse négligence les règlements de course lui donnant un avantage ou donnant aux autres concurrents un désavantage.
 - 13.3.2 En cas de récidive, lorsque le compétiteur a déjà reçu un avertissement ou une pénalité de 15 secondes pour la même faute ou une faute similaire.
 - 13.3.3 En cas de faute répétée, montrant que le compétiteur n'est pas capable ou n'a pas la volonté de tenir compte des règlements de course.
 - 13.3.4 En cas de maltraitance d'un chien avec ou sans instrument.
 - 13.3.5 Disqualification de temps. Une éventuelle disqualification de temps devra être inscrite sur la feuille d'inscription ou sur l'invitation, indiquant le facteur appliqué et les catégories concernées. Si une disqualification de temps s'applique et le temps limite est dépassé, l'attelage ne sera pas autorisé à concourir dans les manches suivantes.
14. Autres procédures de sanction
 - 14.1. Le fautif recevra une courte information écrite s'il le demande. Un avertissement préalable doit être verbal.
 - 14.2. Un compétiteur recevant une pénalité d'un juge peut faire appel en demandant à être entendu par le Jury de course.

B. ADMISSIBILITE

1. INSCRIPTIONS

15. La course doit être ouverte pour l'inscription de tout membre des fédérations membres de l'IFSS, à l'exception de ceux refusés par l'Organisateur pour raison valable. Les Organismes peuvent ouvrir leurs courses à des compétiteurs membres d'organisations non affiliées à l'IFSS s'ils pensent que cela sera bénéfique au sport et à l'IFSS. Les participants aux Championnats du Monde doivent être désignés par leurs fédérations nationales membres de l'IFSS.
16. Une inscription pour une course doit être présentée avant le début de la course, selon les modalités de délais déterminées par l'Organisation de la course. (Voir aussi la Règle de Course §1.1.4.)
17. La participation de personnes handicapées doit être encouragée. Mais leur participation ne devra pas gêner ou mettre en danger les autres compétiteurs ou le/les chiens du compétiteur handicapé. Le Directeur de Course devra décider de la participation possible d'un compétiteur handicapé et, si nécessaire, d'un aide et devra toujours inspecter l'équipement. La sécurité générale du compétiteur handicapé et de son/ses chiens devra prévaloir sur tout autre considération. Si le Directeur de Course considère qu'il serait utile au compétiteur handicapé et à la course que celui-ci prenne le départ à la fin de la catégorie, il pourra le faire pour toutes les manches de la course mais l'attelage sera classé suivant son temps total.

Note : Il est possible aussi que le compétiteur handicapé prenne le départ un certain temps avant le premier attelage, mais il y a le risque de gêner des attelages le dépassant en cas de problème et le compétiteur handicapé peut avoir l'impression d'être plus ou moins en dehors de la course. En partant le dernier il a la possibilité de doubler un ou plusieurs attelages.

- 17.1. Spécificité FFST : Inscription des compétiteurs en situation de handicap.
- 17.2. Le sport de trait, sous toutes ses formes (Canicross, Bikejoëring, Skijoëring, Pulka, attelage hors neige et neige/Loisir et compétition) doit permettre à tout compétiteur handicapé, dans la mesure de ses possibilités physique et intellectuelles, de participer et de s'épanouir en toute sécurité.
- 17.3. Le compétiteur, ou son tuteur, s'engage à contacter le médecin fédéral pour faire valider la licence sportive.
- 17.4. Sécurité du compétiteur- le binôme
- 17.5. Le compétiteur handicapé devra bénéficier d'une aide permanente sur la piste (neige ou hors neige). Ce binôme qui sera licencié lui-même, pourra suivre par tout moyen adapté à savoir en « Dryland » : à pied/vélo/quad. Sur les courses « neige » : ski de fond/2ème attelage voire motoneige si la station et l'organisateur l'autorise.
- 17.6. Le binôme ne devra en aucun cas gêner un autre attelage. Il devra se positionner derrière le coureur ou sur le côté.
- 17.7. Le compétiteur devra porter un casque dans toutes les catégories (sauf Canicross et Skijoëring) ainsi qu'une tenue la plus adaptée (genouillère et coudière en Bikejoëring).
- 17.8. Le chien sera d'un tempérament calme et bien éduqué.
- 17.9. Dans les catégories 2 et 4 chiens, les chiens de l'attelage seront des chiens expérimentés de préférence. Les compétiteurs handicapés participants à l'une de ces catégories devront faire valider par un formateur agréé un pool de chiens (4 maximum en 2 chiens/ 6 maximum en 4 chiens) en début de saison. Le tuteur devra privilégier les chiens bien éduqués et faciles à manipuler.
- 17.10. L'heure de départ du compétiteur ne sera pas tirée au sort. L'organisateur veillera à faire partir le compétiteur à la place qu'il jugera le plus adaptée, en fin de catégorie par exemple.
- 17.11. Le compétiteur et son binôme s'engagent à participer à tous les musher-meeting avant les différentes manches.

2. MALADIES

- 18. Les Vétérinaires de Course sont présents pendant la course pour contrôler la santé et bien-être de tous les chiens, conseiller les compétiteurs dans les soins médicaux pour leurs chiens et fournir les traitements aux chiens déposés, si nécessaire.
- 19. Les Vétérinaires de Course, en coopération avec le Directeur de Course ou le Juge de Course peut décider qu'un chien n'est pas en état de prendre le départ ou de continuer dans la course et de retirer le chien de la course pour des raisons médicales ou autres. Si le Vétérinaire de Course diagnostique une maladie contagieuse sur un chien présent sur la zone de la course, le chien sera disqualifié et le compétiteur devra quitter la zone de la course immédiatement avec tous ces chiens.
- 20. Tous les chiens participants à une course doivent être vaccinés suivant les instructions du Comité IFSS de la protection animal. Le Comité de la Santé et du Bien-être animal de l'IFSS a, par sa recommandation, suggéré que les vaccinations obligatoires soient contre la rage, le parvovirus, la maladie de Carré et les toux des chenils (virus Bordetella parainfluenza, adenovirus2 canin). Tous les chiens doivent être vaccinés dans les 12 mois et, dans tous les cas, au moins 21 jours avant la course dans le cas de primo vaccination. Les revaccinations doivent être effectuées en accord avec les règlements du pays hôte de la course.

20.1. Spécificité FFST :

Sur les courses françaises, les vaccinations obligatoires, de tous les chiens participants ou présents sur la manifestation sont celles contre la rage, le parvovirus, la maladie de Carré et les toux des chenils (virus Bordetella parainfluenza, adenovirus2 canin).

Les vaccins doivent être en cours de validité, il faut donc que :

- L'événement se déroule plus de 21 jours après la dernière injection en cas de primo-vaccination (chiot âgé de 3 mois + 21 jours minimum si le chiot a été vacciné à 3 mois exactement contre la rage)
- Le dernier rappel date de moins d'un an s'il s'agit du rappel de primo-vaccination
- Le dernier rappel date de moins d'un an (ou tout autre délai validé par le fabricant du vaccin) pour les rappels suivants.

3. TEMPERATURE

21. Pour les courses « Dryland », un thermomètre et un hygromètre seront placés à l'ombre sur l'aire de départ et à **plusieurs endroits du parcours**, d'une façon visible et à 50 cm (**moins de 1m**) du sol.
22. Les températures minima et maxima et le degré d'humidité seront relevés tout au long de l'épreuve.
23. Suivant les minima et maxima, les conditions de piste, et les circonstances locales (humidité) les recommandations suivantes sont fournies pour que le Jury de Course en collaboration avec l'Organisateur de Course prenne les décisions pour le bien-être des chiens.

23.1.

	Canicross	Bike-joëring	Autres disciplines
<16°C	Conditions normales	Conditions normales	Conditions normales
De 16°C à 18°C	Distances <50% des maxima	Distances <50% des maxima	Distances <50% des maxima
De 18°C à 20°C	Distances <50% des maxima	Distances <50% des maxima	Distances <25% des maxima
De 20°C à 22°C	Distances <25% des maxima	Distances <25% des maxima	Distances <25% des maxima
De 22°C à 25°C	Distances <25% des maxima	Interdit	Interdit
>25°C	Interdit	Interdit	Interdit

Spécificité FFST : pour les disciplines mono-chien : les points d'eau

Des points d'eau à mi-parcours si le parcours est supérieur à 5 kms, dès que la température est supérieure à 20°C un point d'eau tous les 2 kms est obligatoire (100L minimum).

Obligation de placer une douchette ou grand bac (100L environ) pour tremper les chiens au départ et à l'arrivée.

- 23.2. Dès que la température atteint 18°C, le Directeur de Course devra provoquer une réunion avec le/les Vétérinaires officiels afin de décider l'arrêt provisoire ou définitif de la compétition. L'avis du Vétérinaire restera prépondérant en cas de divergence d'opinion. Le bien-être animal devra toujours être le facteur de décision dominant.
- 23.3. Suivant les conditions de piste (par ex. : section importante au soleil) ou tout autre facteur, le Directeur de Course pourra imposer des distances plus courtes ou tout autre mesure en faveur du sport, même si les températures maximales ci-dessus ne sont pas atteintes.

4. TEMPERATURE BASSE EXTREME POUR LES COURSES « SNOWLAND ». RECOMMANDATIONS

- 24. Pour les courses, en cas de températures extrêmement basses, le Jury de Course en collaboration avec l'Organisateur de course décidera si la course doit être annulée, retardée ou raccourcie. Les standards nationaux seront pris en compte dans la décision finale. (Exception 24.1)
- 24.1. Les courses de Ski-Dog de moins de 30 kms ont une limite de température de -18°C. Si la température est inférieure à -18°C, la course sera annulée ou reportée jusqu'à ce que la température augmente. Le Jury de Course en collaboration avec l'Organisateur de Course décidera de la manière de procéder.
- 24.2. La température doit être mesurée à 50 cm au-dessus de la surface de la neige et à plusieurs endroits du parcours de course.

C. DEPART ET ARRIVEE

1. INTERVALLES DE DEPART

- 25. Les intervalles de départ sont de :
 - 25.1. Une demie (1/2) ou une (1) minute pour les catégories à 1 chien (Ski-Dogs, Bikejoëring, Canicross et Trottnette).
 - 25.2. Une (1) ou deux (2) minutes dans les catégories de 2 à 8 chiens.
 - 25.3. Deux (2) ou trois (3) minutes dans les catégories de 10 chiens ou plus.
- 26. Options d'intervalle
 - 26.1. L'Organisateur peut décider d'utiliser des intervalles de temps plus long pour la première manche et plus court pour les manches suivantes.
 - 26.2. L'Organisation de course peut décider de départs groupés (en ligne (mass start)).
 - 26.3. L'Organisateur peut décider que les compétiteurs partiront pour la dernière manche de la course à des intervalles égaux à leur différence de temps, arrondis à la seconde supérieur, entre lui-même et son prédécesseur (poursuite).

2. RELAIS

- 27. Un relais est une compétition entre des équipes de relais comprenant au moins trois attelages courant la même piste l'un après l'autre. Aucun compétiteur ni aucun chien ne pourra courir plus d'une manche.
- 28. Le départ du relais sera un départ en ligne (mass start). Les compétiteurs de la première manche partiront côte à côte sur la ligne de départ.
- 29. Dans les courses de relais, le numéro 1 partira en position centrale sur la ligne de départ, le numéro 2 aura la position à droite du numéro 1, le numéro 3 la position à gauche du numéro 1, etc.
- 30. La zone de départ sera de préférence assez large pour permettre à tous les concurrents de la première manche d'être côte à côte. Si ceci n'est pas possible, les attelages suivants partiront d'une deuxième ligne au moins 5 mètres derrière la première ligne selon le même système. S'il y a des séries, la première série ne sera pas plus importante que le nombre de place disponibles sur la première ligne.
- 31. La zone de départ restera aussi large sur une distance d'au moins 100 m (30 m pour le relais Canicross) et ira en se rétrécissant jusqu'à la largeur normale de la piste sur 100 autres mètres (30 m pour le Canicross).

32. La zone de changement couvrira une distance d'au moins 30 m depuis la ligne d'arrivée et devra avoir une largeur minimum de 10 m. En Ski-Dog, la zone de changement devrait faire un angle de 45° à 90° avec la ligne d'arrivée.

D. LA PISTE

1. EXIGENCES POUR LA PISTE

33. La piste doit être sûre pour les chiens et les concurrents. Pendant la préparation de la piste, il sera particulièrement fait attention aux virages et aux sections en descente. La totalité de la piste sera préparée en fonction des attelages participants les plus rapides et les plus grands.
34. La piste ne devrait pas se croiser elle-même. Les attelages peuvent suivre la même piste une deuxième fois, auquel cas le parcours ne devra pas repasser par les zones de départ et d'arrivée. Si on ne peut pas éviter que le parcours suive la même piste plus de deux fois, l'Organisateur devra l'annoncer avant la course dans l'invitation. La non-application de cette règle n'est autorisée qu'en cas de circonstances imprévues.
35. Les pistes doivent, autant que possible, être larges pour faciliter le dépassement.
36. Il y aura suffisamment d'espace entre les pistes pour que les attelages ne se distraient les uns les autres.
37. Les pistes seront cachées des parkings.
38. Les pistes ne devraient pas croiser une route sur le même niveau. Si ceci ne peut être évité, il faudra obtenir préalablement la permission de bloquer la route. Un contrôle sûr sera sur place et la piste croisera la route perpendiculairement.
39. Dans la course de traîneau de sprint, la piste sera dessinée en favorisant la vitesse et devra être suffisamment large pour permettre à deux attelages de se doubler.
40. La zone de départ doit avoir au moins 30 m de long et être aménagée de sorte qu'un attelage entier puisse être retiré de la piste.
41. La zone d'arrivée doit avoir au moins 800 m de long (150 m en Ski-Dog et en Canicross), être assez large pour doubler et ne pas avoir de virage brusque.
42. Les lignes de départ et d'arrivée doivent être clairement visibles.
43. Sur la neige, les pistes des catégories Ski-Dog seront, autant que possible, différentes des pistes de traîneau.
44. Les pistes des catégories Ski-Dog seront préparées sur un terrain vallonné avec l'objectif d'être aussi un test des qualités de skieur des compétiteurs. Elles seront assez larges pour que deux skieurs puissent patiner côte à côte dans la zone d'arrivée et qu'un skieur puisse patiner pour doubler un skieur les skis parallèles sur le reste de la piste.
45. Dans les courses « Dryland » il y aura des points d'eau au moins tous les 3 km le long de la piste pour permettre aux chiens de boire et de se rafraîchir.
46. Course de distance
- 46.1. Si les conditions atmosphériques, de l'avis du Directeur de Course ou de l'Organisateur, imposent que la course ne soit pas courue selon les critères de base pour le sport, la course peut être retardée. Si ces conditions apparaissent après le départ, la course peut être « gelée » temporairement. Ceci devra s'effectuer à un point de contrôle ou en avant du premier concurrent. Tous les compétiteurs devront être retenus pendant un temps identique.
- 46.2. L'Organisateur et le Directeur de Course devront, informer sans tarder, les compétiteurs des décisions et des raisons en accord avec le §46.1.

46.3. Arrêts obligatoires

- 46.3.1 Les courses ayant une distance totale de 300 à 600 km devront avoir au total au moins 8 heures d'arrêt obligatoire réparties au choix de l'Organisateur local.
- 46.3.2 Les courses ayant une distance totale de plus de 600 km devront avoir au total au moins 12 heures d'arrêt obligatoire réparties au choix de l'Organisateur local.

2. DISTANCES

47. Courses de sprint **Neige (Snowland)** et de **Ski-Dogs « Snowland »**

- 47.1. Les distances de chaque manche n'ont pas besoin d'être identiques chaque jour d'une course, mais la plus courte devra être courue en premier. Les longueurs des manches suivantes ne devront pas dépasser 150% de la longueur de la piste du premier jour. Les longueurs maximum et minimum seront indiquées sur l'invitation.

47.2. Distances minima et maxima :

47.2.1 Traineau :

- Catégorie Illimitée (**SPU**) : 20 - 30 km.
Recommandation : 20 km jusqu'au dernier week-end plein de Janvier et 24-30 km ensuite.
- Catégorie 8 à 10 chiens (**SP8/SP10**) : 14 - 18 km.
Recommandation : 14 km jusqu'au dernier week-end plein de Janvier et 16-18 km ensuite.
- Catégorie 6 chiens (**SP6**) : 10 - 14 km.
Recommandation : 10km jusqu'au dernier week-end plein de Janvier et 12-14 km ensuite.
- Catégorie 4 chiens (**SP4/ SP4 MS/SP4J/SP4Y**) : 6 - 10 km.
Recommandation : 6km jusqu'au dernier week-end plein de Janvier et 8-10 km ensuite.
- Catégories 2 chiens (**SP2/SP2J/SP2Y**) : 4 - 6 km

47.2.2 Ski-Dogs

- Ski-Dog 1 chien Junior (**SM1J/SW1J**) : 5 - 10 km.
- Ski-Dog 1 chien Homme Elite/Masters/Espoirs (**SM1/SM1M**) : 5 - 20 km.
- Ski-Dog 1 chien Femme Elite/Masters/Espoirs (**SW1/SW1M**) : 5 - 20 km.

FFST : * Skijoëring 1 chien « Sprint » entre 1 et 10 kms

*** Skijoëring 1 chien « Long » entre 10 et 20 kms catégorie réservée aux athlètes de plus de 18 ans**

- Ski-Dogs 2 chiens Homme Elite/Masters (**SM2/SM2M**) : 10 - 30 km.
- Ski-Dogs 2 chiens Femme Elite/Masters (**SW2/SW2M**) : 10 - 30 km.
- Pulka Homme 1 chien (**PM1**) : 5- 20km
- Pulka Femme 1 chien (**PW1**) : 5- 20 km
- Pulka Homme Junior (**PMJ**) : 5- 10 km
- Pulka Femme Junior (**PWJ**) : 5- 10 km
- Pulka Homme 1-4 chiens (**PM4**) : 10- 30 km
- Pulka Femme 1-4 chiens (**PW4**) : 10-30 km
- Relais : 5-10 km

47.2.3 Conditions spéciales

Si des circonstances particulières obligent à réduire ou à augmenter la longueur des pistes, cette diminution ou cette augmentation ne pourra être supérieure à 25% dans chaque catégorie.

48. Courses de distance

* **Moyenne distance (MD6J/MD6/MD12/MDPM/MDPW/MDSM/MDSW) :**

Toutes les catégories, entre 80 et 250 km avec, en principe, une moyenne de 40 km minimum par étape pour les courses de plusieurs étapes. Juniors 20/30 km/étapes.

Spécificité FFST : Les épreuves de Mi-Distance auront des pistes développant un minimum de 30 kms et au maximum 100 kms.

Moyenne Distance Kart (MDDR4/MDDR6/MDDR8) : Les épreuves de Moyenne Distance Kart auront des pistes développant un minimum de 9kms et au maximum 15 kms.

***Longue distance (LD6J/LD8/LDU) :** Plus de 250 km avec, en principe, une moyenne de 80 km minimum par étape pour les courses de plusieurs étapes. Juniors moins de 200 km.

Spécificité FFST : Longue Distance Courte (LD8C) : Les épreuves de Longue Distance courte auront des pistes développant un minimum de 101 kms et au maximum 249 kms.

49. Catégorie Dryland (Distance par manche ou étape)

49.1. Canicross Elite et Masters (DCM/DCW et DCMM/DCWM et Espoirs) :

Minimum 2 km, maximum 8 km.

49.2. Canicross Junior (DCMJ/DCWJ): Minimum 1 km, maximum 5 km.

49.3. Relais (chaque manche) : Minimum 0.5 km, maximum 6 km.

49.4. Combiné Elite (DCbM/DCbW/DCbBM/DCbBW) : Minimum 5 km, maximum 8 km.

49.5. Combiné Junior (DCbMJ/DCbWJ/DCbBMJ/DCbBWJ): Minimum 2.5 km, maximum 5 km.

49.6. Bikejoëring 1 chien (DBM/DBW/DBMJ/DBWJ/Espoirs): Minimum 2 km, maximum 8 km.

49.7. Scooter 1 chien (DS1/DS1J/Espoirs) : Minimum 2 km, maximum 8 km.

49.8. Scooter 2 chiens (DS2) : Minimum 2 km, maximum 8 km.

49.9. **Spécificité FFST :** Catégorie 2 chiens DR2 et DR2J minimum 4 km, maximum 8 km

49.10. Catégorie 4 chiens (DR4) : Minimum 4 km, maximum 8 km.

49.11. Catégorie 6 chiens (DR6) : Minimum 4 km, maximum 10 km.

49.12. Catégorie 8 chiens (DR8) : Minimum 5 km, maximum 12 km.

3. POINTS DE CONTROLE ET ARRETS REPOS

50. Camps et arrêts repos

50.1. Les détritres ne doivent être laissés le long de la piste mais transportés à l'arrivée, les points de contrôle ou déposés le long de la piste comme prévu par l'Organisateur.

50.2. Les camps et les arrêts repos doivent être établis bien en dehors de la piste. Les chiens et les équipements ne peuvent être laissés sur la piste et le conducteur ne doit pas rester sur la piste plus que nécessaire.

50.3. Les points de contrôle, les camps et les arrêts repos doivent être laissés propres et nettoyés avant de repartir.

51. Points de contrôle

51.1. Les compétiteurs doivent se présenter aux points de contrôle avant de continuer.

51.2. Dans le cas où une permanence ne serait pas assurée à un point de contrôle et si l'Organisateur n'a pas donné d'instruction pour un tel cas, le compétiteur fera son possible pour éventuellement prouver qu'il est passé au point de contrôle et préviendra les Officiels du prochain point de contrôle.

51.3. **Chiens déposés**

51.3.1 Les chiens enlevés de l'attelage ne peuvent être déposés qu'aux points de contrôle désignés.

51.3.2 Les chiens déposés doivent être identifiés avec :

- Le nom du compétiteur et son numéro de dossard
- La raison de la dépose

51.3.3 Les chiens déposés seront attachés avec une chaîne ou similaire jusqu'à ce qu'ils soient récupérés.

51.4. **Arrêt d'un attelage**

51.4.1 Le Directeur de Course, un Officiel autorisé ou un Vétérinaire peut retenir un attelage pour réparer ou remplacer un équipement non sûr pour le compétiteur et/ou ses chiens.

51.4.2 Le Directeur de Course, un Officiel ou un Vétérinaire peut retenir un attelage temporairement pas en état de continuer.

51.4.3 Le Directeur de Course, un Officiel ou un Vétérinaire peut retirer un attelage ou des chiens jugés inapte à terminer la compétition.

51.5. Lorsqu'un concurrent arrive à un point de contrôle avec moins de chiens dans l'attelage que le minimum requis, l'attelage sera disqualifié. Le Directeur de Course, un Officiel autorisé ou un Vétérinaire déterminera dans quelle mesure l'attelage peut continuer jusqu'à un endroit où l'attelage pourra être évacué.

51.6. Les propositions pour le logement, etc., des chiens et des concurrents devront être identiques pour tous les participants.

51.7. **Provisions et équipement**

51.7.1 Au choix de l'Organisation, les participants peuvent, avant la course, déposer des provisions et des équipements à des points de contrôle.

51.7.2 L'Organisateur détermine à quels points de contrôle ces déposes peuvent être effectuées et dans quelles conditions

51.7.3 Ces provisions n'ont aucun effet sur les équipements obligatoires à transporter dans le traîneau.

51.7.4 Une course peut avoir des équipements obligatoires différents. La liste sera publiée dans le Règlement de Course.

E. BALISAGE

1. INFORMATIONS GENERALES

52. La piste doit être marquée avec un nombre suffisant de balises bien visibles, placées de manière qu'il n'y ait aucun doute pour le compétiteur sur la direction à prendre.

53. Toutes les balises auront au moins 25 cm de diamètre ou de côté.

54. Un seul côté des balises sera coloré afin d'indiquer la bonne direction de parcours.

- 55. Les balises doivent être placées à environ 1 m du bord de la piste et entre 60 et 120 cm au-dessus de la surface de la piste.
- 56. Toutes les balises doivent être visibles d'aussi loin que possible et d'au moins 50 m.
- 57. Les balises spécifiques à certaines catégories doivent être marquées avec l'identification de la ou des catégories ou de la distance totale pour la catégorie concernée en caractères blancs au centre de la balise. L'information sur la distance parcourue sera indiquée par un nombre noir sur un panneau blanc placé au-dessus d'une balise bleue sur le même piquet. L'identification des catégories sera clairement visible et lisible par les concurrents. Le mode d'identification utilisé sera expliqué à la réunion des compétiteurs (musher meeting) avant la course.
- 58. Les balises ne doivent pas être placées de manière dangereuse pour les chiens ou les compétiteurs. De même les matériaux utilisés ne seront pas dangereux.

2. BALISES ROUGES DE FORME RONDE (virages)

- 59. Les balises rouges doivent être utilisées à toutes les intersections et croisements où s'effectue un changement de direction. Les balises doivent être placées à environ 20 m avant le point en question du côté de la piste vers lequel l'attelage doit tourner.
- 60. La même règle s'applique aux virages sans visibilité de la piste.

3. BALISES BLEUES DE FORME CARRE (tout droit ou piste correcte)

- 61. Les balises bleues peuvent être placées de n'importe quel côté de la piste.
- 62. Les balises bleues utilisées pour indiquer la bonne piste après une intersection ou un virage, devront être placées environ 20 m après le point en question et être visible en approchant celui-ci.
- 63. Les balises bleues doivent être utilisées :
 - 63.1. Aux intersections et croisements quand la piste va tout droit. La balise sera placée environ 20 m avant l'intersection.
 - 63.2. Après les virages concernant seulement certaines catégories. Ces balises devront avoir les mêmes identifications de catégorie que les balises rouges de virage.
- 64. Les balises bleues peuvent être utilisées :
 - 64.1. Après toutes les intersections, virages ou épingles à cheveu, qui sont indiquées avec une balise rouge.

4. BALISES JAUNES DE FORME TRIANGULAIRE (Attention)

- 65. Les balises jaunes peuvent être placées d'un côté ou de l'autre de la piste. Les balises jaunes indiquent les portions de la piste où il est recommandé de passer lentement et avec précaution, par exemple : descente rapide, virage très brusque, passage verglacé. Les balises jaunes sont placées environ 20 m avant la zone difficile.
- 66. Si la zone difficile couvre une longueur de la piste, deux balises jaunes seront placées sur le même piquet au début de la zone. La fin de la zone sera marquée par une balise jaune avec une croix rouge ou noire en diagonal
- 67. Toutes les balises jaunes seront expliquées à la réunion des compétiteurs (musher- meeting) et elles seront indiquées sur le plan de la piste.

5. BALISE DE POINT DE CONTROLE

- 68. Les points de contrôle seront indiqués par des panneaux rectangulaires blanc avec des lettres noires.

6. AUTRES BALISES

- 69. La fin de « Zone de départ » sera indiquée par des balises bleues de chaque côté de la piste (30 m).
- 70. Une balise blanche sera placée au début de la « Zone d'arrivée » avec la distance restant à parcourir (généralement 150m en Ski-Dog et en Canicross et 800 m pour toutes les autres catégories).
- 71. Les portions de la piste où celle-ci n'est pas clairement visible pourront être balisées en conséquence. Ce balisage additionnel ne pourra pas remplacer le balisage normal prévu par ces règles.
- 72. Balisage pour les manches nocturnes. En plus du balisage décrit plus haut, chaque balise sera équipée de matériau réfléchissant (25 cm² minimum).
- 73. D'autres balisages comme prévu au §59 jusqu'au §70 compris ne seront autorisés que si tous les concurrents ont été informés avant le premier départ. Pour les épreuves IFSS l'Organisateur Technique devra obtenir l'autorisation de l'IFSS d'utiliser un balisage différent.

7. BLOCAGE DES PISTES

- 74. Aux intersections difficiles, où même les bons attelages risquent d'avoir des problèmes, les mauvaises pistes seront barrées en plus du balisage.
- 75. Un barrage sera une obstruction physique pour les chiens, mais il ne devra pas présenter de danger pour les chiens, les compétiteurs ou le matériel.
- 76. Aux intersections où différentes catégories suivent différentes pistes, il y aura un Contrôleur de Piste, pour effectuer les différents changements du barrage après chaque catégorie, et si nécessaire pour diriger/aider les attelages vers la bonne piste.
- 77. La présence d'un barrage ou d'un Contrôleur ne signifie pas que le balisage normal puisse être omis.

F. AGES DES ATHLÈTES ET DES CHIENS POUR CHAQUE CATÉGORIE

1. Catégories FFST

Compétition Snowland

Catégories et âges pour les compétitions sur neige saison 2026-2027 FFST										
Catégorie	Age		date de naissances	Age des chiens (en mois)		Catégorie	Age		date de naissances	Age des chiens (en mois)
	Min	Max					min	max		
SPupille	8*	10	2019/2017	18		SM1J	15	18	2012/2009	18
Sp2Y	11	13	2016/2014	18		SW1J	15	18	2012/2009	18
Sp2J	14	15	2013/2012	18		SW Espoirs	19	21	2008/2006	18
Sp2	16	99	2011	18		SM1	22	99	2005	18
Sp4Y	11	13	2016/2014	18		SW1	22	99	2005	18
Sp4J	14	15	2013/2012	18		SM2	19	99	2008	18
Sp4	16	99	2011	18		SW2	19	99	2008	18
Sp4 MS	16	99	2011	18		SM1M	39	99	1987	18
Sp6	16	99	2011	18		SW1 M	39	99	1987	18
Sp8	16	99	2011	18		SM2M	39	99	1987	18
SpU	18	99	2009	18		SW2 M	39	99	1987	18
MD6J	15	17	2012/2010	18		CMJ	17	18	2010/2009	18
MD6	18	99	2009	18		CWJ	17	18	2010/2009	18
MD12	18	99	2009	18		CM	19	99	2008	18
MDSM	18	99	2009	18		CW	19	99	2008	18
MDSW	18	99	2009	18		PPupille	8*	9	2019/2018	18
MDPM	18	99	2009	18		PMinime	10	11	2017/2016	18
MDPW	18	99	2009	18		PCadet	12	16	2015/2011	18
LD6J	16	17	2011/2010	18		PM1J	17	18	2010/2009	18
LD8	18	99	2009	18		PW1J	17	18	2010/2009	18
LDU	18	99	2009	18		PM1	19	99	2008	18
LD8C	18	99	2009	18		PW1	19	99	2008	18
						PM4	19	99	2008	18
						PW4	19	99	2008	18
En violet les catégories dépendantes des RTS FFSLC										
* Les Pupilles devront avoir 8 ans révolus le jour de la course						RELAIS	Voir §78, §79 et §80 ci-après			

Compétition Dryland

Catégories et âges pour les compétitions dryland saison 2026 - 2027 FFST									
Catégories	Age		date de naissances	Age des chiens (en mois)	Catégories	Age		date de naissances	Age des chiens (en mois)
	Min	Max				min	max		
DR2J	14	17	2013/2010	18	DBMJ	15	18	2012/2009	18
DR2	18	99	2009	18	DBWJ	15	18	2012/2009	18
DR4J	14	18	2013/2009	18	DB Espoirs	19	21	2008/2006	18
DR4	19	99	2008	18	DBM	22	39	2005/1988	18
DR6	19	99	2008	18	DBW	22	39	2005/1988	18
DR8	19	99	2008	18	DBM M	40	99	1987	18
DS2 W	19	99	2008	18	DBW M	40	99	1987	18
DS2 M	19	99	2008	18	DB2M	18	99	2009	18
DS1 J	15	18	2012/2009	18	DB2W	18	99	2009	18
DS Espoirs	19	21	2008/2006	18	DCM M	40	99	1987/1978	18
DS1	22	99	2005	18	DCW M	40	99	1987/1978	18
DCbM	19	99	2008	18	DCM	22	39	2005/1988	18
DCbW	19	99	2008	18	DCW	22	39	2005/1988	18
DCbMJ	15	18	2012/2009	18	DC Espoirs	19	21	2008/2006	18
DCbWJ	15	18	2012/2009	18	DCMJ	15	18	2012/2009	18
DCbBM	19	99	2008	18	DCWJ	15	18	2012/2009	18
DCbBW	19	99	2008	18	DC Cadet	13	14	2014/2013	18
DCbBMJ	15	18	2012/2009	18	DCMinime	10	12	2017/2015	18
DCbBWJ	15	18	2012/2009	18	DCBenjamin	7*	9	2020/2018	18
MDDR4	16	99	2011	18					
MDDR6	16	99	2011	18					
MDDR8	16	99	2011	18					
RELAIS	voir §78, §79 et §80 ci-dessous								

Canitrail				
DCTM	18	99	2009	24
DCTMV	39	99	1987	24
DCTW	18	99	2009	24
DCTWV	39	99	1987	24

*Les Benjamins devront avoir 7 ans révolus le jour de la course

En violet les catégories dépendantes des
RTS FFSLC

2. Catégories IFSS

Catégories et âges pour les compétitions sur neige saison 2026-2027 IFSS

Catégorie	Age		date de naissances	Age des chiens (en mois)	Catégorie	Age		date de naissances	Age des chiens (en mois)
	Min	Max				min	max		
Sp2Y	11	13	2016/2024	18	SM1J	17	20	2010/2007	18
SP2J	14	16	2013/2011	18	SW1J	17	20	2010/2007	18
Sp2	16	99	2011	18	SM1	19	99	2008	18
Sp4Y	11	13	2016/2014	18	SW1	19	99	2008	18
Sp4J	14	16	2013/2011	18	SM2	19	99	2008	18
Sp4	16	99	2011	18	SW2	19	99	2008	18
Sp4 MS	16	99	2011	18	SM1M	40	99	1987	18
Sp6	16	99	2011	18	SW1-M	40	99	1987	18
Sp8	16	99	2011	18	SM2 M	40	99	1987	18
SpU	18	99	2009	18	SW2M	40	99	1987	18
MD6J	15	18	2012/2009	18	CMJ	17	20	2010/2007	18
MD6	18	99	2009	18	CWJ	17	20	2010/2007	18
MD12	18	99	2009	18	CM	19	99	2008	18
MDSM	18	99	2009	18	CW	19	99	2008	18
MDSW	18	99	2009	18	PM1J	17	20	2010/2007	18
MDPM	18	99	2009	18	PW1J	17	20	2010/2007	18
MDPW	18	99	2009	18	PM1	19	99	2008	18
LD6J	15	18	2012/2009	18	PW1	19	99	2008	18
LD8	18	99	2009	18	PM4	19	99	2008	18
LDU	18	99	2009	18	PW4	19	99	2008	18
RELAI					voir §78, §79 et §80 ci-dessous				

Catégories et âges pour les compétitions dryland saison 2026 - 2027 IFSS

Catégories	Age		date de naissances	Age des chiens (en mois)	Catégories	Age		date de naissances	Age des chiens (en mois)
	Min	Max				min	max		
DR2J	14	18	2013/2009	18	DBM	19	99	2008	18
DR4J	14	18	2013/2009	18	DBW	19	99	2008	18
DR4	19	99	2008	18	DBM M	40	99	1987	18
DR6	19	99	2008	18	DBW M	40	99	1987	18
DR8	19	99	2008	18	DBMJ	16	18	2011/2009	18
DS2	19	99	2008	18	DBWJ	16	18	2011/2009	18
DS1	19	99	2008	18	DCM M	40	99	1987	18
DS1J	14	18	2013/2009	18	DCW M	40	99	1987	18
DS1Y	11	13	2016/2014	18	DCM	19	99	2008	18
DCbM	19	99	2008	18	DCW	19	99	2008	18
DCbW	19	99	2008	18	DCMJ	14	18	2013/2009	18
DCbMJ	14	18	2013/2009	18	DCWJ	14	18	2013/2009	18
DCbWJ	14	18	2013/2009	18	DCMY	11	13	2016/2014	18
RELAI	voir §78, §79 et §80 ci-dessous				DCWY	11	13	2016/2014	18

3. Catégories Masters IFSS

Catégories et âges pour les compétitions								
MASTERS de la saison 2026 – 2027								
SNOWLAND				et	DRYLAND			
Catégories	Age		Date de Naissances		Catégories	Age		Date de Naissances
	Min	Max				Min	Max	
PM1 M40	40	49	1987-1978		DCM M40	40	49	1987-1978
PM1M50	50	59	1977-1968		DCM M50	50	59	1977-1968
PM1 M60	60	99	Avant 1967		DCM M60	60	99	Avant 1967
PW1 M40	40	49	1987-1978		DCW M40	40	49	1987-1978
PW1 M50	50	59	1977-1968		DCW M50	50	59	1977-1968
PW1 M60	60	99	Avant 1967		DCW M60	60	99	Avant 1967
SM1 M40	40	49	1987-1978		DBM M40	40	49	1987-1978
SM1 M50	50	59	1977-1968		DBMM50	50	59	1977-1968
SM1 M60	60	99	Avant 1967		DBM M60	60	99	Avant 1967
SW1 M40	40	49	1987-1978		DBW M40	40	49	1987-1978
SW1 M50	50	59	1977-1968		DBW M50	50	59	1977-1968
SW1 M60	60	99	Avant 1967		DBW M60	60	99	Avant 1967
CM M40	40	49	1987-1978		DS1 M40	40	49	1987-1978
CM M50	50	59	1977-1968		DS1 M50	50	59	1977-1968
CM M60	60	99	Avant 1967		DS1 M60	60	99	Avant 1967
CW M40	40	49	1987-1978					
CW M50	50	59	1977-1968					
CW M60	60	99	Avant 1967					

- 1) L'âge des concurrents est considéré le même durant toute la saison de course. C'est l'âge que le concurrent atteint le 31 décembre suivant la fin de la saison de course.
- 2) L'âge d'un chien est l'âge qu'il atteint le premier jour de la compétition.
- 3) Dans toutes les compétitions de relais, l'âge minimum des athlètes et des chiens déclaré dans chaque catégorie individuelle s'appliquera pour chaque étape du relais.

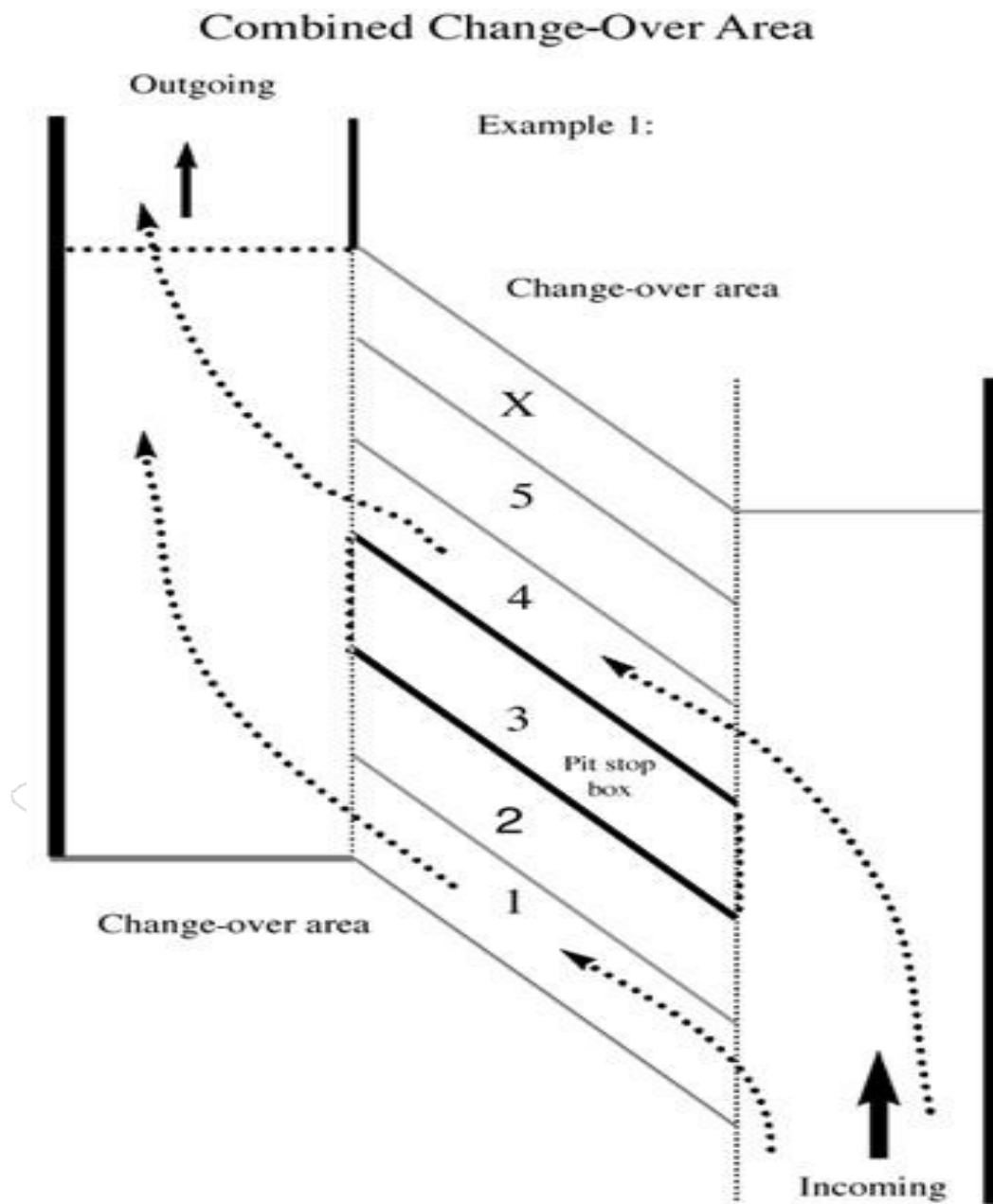
G. LEXIQUE CATEGORIE

SNOWLAND		DRYLAND	
Catégorie	Dénomination	Catégorie	Dénomination
PPupilles	Pulka pupille	DCBenjamin	Canicross benjamin
PMinimes	Pulka minime	DCMinimes	Canicross minime
PCadets	Pulka cadet	DCCadets	Canicross cadet
PMJ	Pulka Men Junior	DCMY	Canicross Men Young
PWJ	Pulka Women Juniors	DCMJ	Canicross Men Junior
PM1	Pulka Men 1 chien	DCM	Canicross Men
PW1	Pulka Women 1 chien	DCM M40	Canicross Men Master 40
PM1 M40	Pulka Men 1 chien Master 40	DCM M50	Canicross Men Master 50
PM1 M50	Pulka Men 1 chien Master 50	DCM M60	Canicross Men Master 60
PM1 M60	Pulka Men 1 chien Master 60	DCWY	Canicross Women Young
PW1 M40	Pulka Women 1 chien Master 40	DCWJ	Canicross Women Junior
PW1 M50	Pulka Women 1 chien Master 50	DCW	Canicross Women
PW1 M60	Pulka Women 1 chien Master 60	DCW M40	Canicross Women Master 40
SM1	Skijo Men 1 chien	DCW M50	Canicross Women Master 50
SM1J	Skijo Men 1 chiens Juniors	DCW M60	Canicross Women Master 60
SM1 M40	Skijo Men 1 chien Master 40	DBMJ	Bikejoëring Men Junior
SM1 M50	Skijo Men 1 chien Master 50	DB2M	Bikejoëring Men 2 chiens
SM1 M60	Skijo Men 1 chien Master 60	DBM	Bikejoëring Men
SM2 M40	Skijo Men 2 chiens Master 40	DBM M40	Bikejoëring Men Master 40
SM2 M50	Skijo Men 2 chiens Master 50	DBM M50	Bikejoëring Men Master 50
SM2 M60	Skijo Men 2 chiens Master 60	DBM M60	Bikejoëring Men Master 60
SW1	Skijo Women 1 chien	DB2W	Bikejoëring Women 2 chiens
SW1J	Skijo Women 1 chien Junior	DBWJ	Bikejoëring Women Junior
SW1 M40	Skijo Women 1 chien Master 40	DBW	Bikejoëring Women
SW1 M50	Skijo Women 1 chien Master 50	DBW M40	Bikejoëring Women Master 40
SW1 M60	Skijo Women 1 chien Master 60	DBW M50	Bikejoëring Women Master 50
SW2 M40	Skijo Women 2 chiens Master 40	DBW M60	Bikejoëring Women Master 60
SW2 M50	Skijo Women 2 chiens Master 40	DCbM	Combiné Men
SW2 M60	Skijo Women 2 chiens Master 40	DCbMJ	Combiné Men Junior
CM	Combiné Men	DCbW	Combiné Women
CMJ	Combiné Men Junior	DCbWJ	Combiné women Junior
CM M40	Combiné Men Master 40	DCbBM	Combiné Bikejoëring Men
CM M50	Combiné Men Master 50	DCbBW	Combiné Bikejoëring Women
CM M60	Combiné Men Master 60	DCbBMJ	Combiné Bikejoëring Men Junior
CW	Combiné Women	DCbBWJ	Combiné Bikejoëring Women Junior
CWJ	Combiné Women junior	DS1J	Scooter 1 chien Junior
CW M40	Combiné Women Master 40	DS1	Scooter 1 chien
CW M50	Combiné Women Master 50	DSM1	Scotter men 1 dog
CW M60	Combiné Women Master 60	DSW1	Scooter women 1 dog
SPupilles	traineau Pupilles	DS1M40	Scooter 1 chien Master 40
SPY	Traineau Young	DS1 M50	Scooter 1 chien Master 50

SNOWLAND		SNOWLAND	
SP2Y	traîneau 2 chiens Young (Jeune)	DS1 M60	Scooter 1 chien Master 60
SP2J	Traineau 2 chiens Junior	DS2	Scooter 2 chiens
SP2	traînee 2 chiens	DR2	Kart 2 chiens
SP4Y	Traineau 4 chiens Young (Jeune)	DR2J	Kart 2 chiens Junior
SP4J	traîneau 4 chiens Junior	DR4J	Kart 4 chiens Junior
SP4	traîneau 4 chiens	DR4	Kart 4 chiens
SP6	traîneau 6 chiens	DR6	Kart 6 chiens
SP8	traîneau 8 chiens	DR8	Kart 8 chiens
SPU	Traineau illimité	DCTM	Canitrail Men
MID6	Mi-Distance 6 chiens	DCTMV	Canitrail Men Vétéran
MD6J	Mi-Distance 6 chiens Junior	DCTW	Canitrail Women
MID12	Mi-Distance 12 chiens	DCTWV	Canitrail Women Vétéran
MDSM	Mi-Distance Skijo Men 2 chiens	MDDR4	Moyenne Distance Kart 4 chiens
MDSW	Mi-Distance Skijo Women 2 chiens	MDDR6	Moyenne Distance Kart 6 chiens
MDPM	Mid-Distance Pulka Men 4 chiens	MDDR8	Moyenne Distance Kart 8 chiens
MDPW	Mid-Distance Pulka Women 4 chiens		
LD6J	Longue Distance 6 chiens Junior		
LD8	Longue Distance 8 chiens		
LDU	Longue Distance Illimitée		
LD8C	Longue Distance Courte		

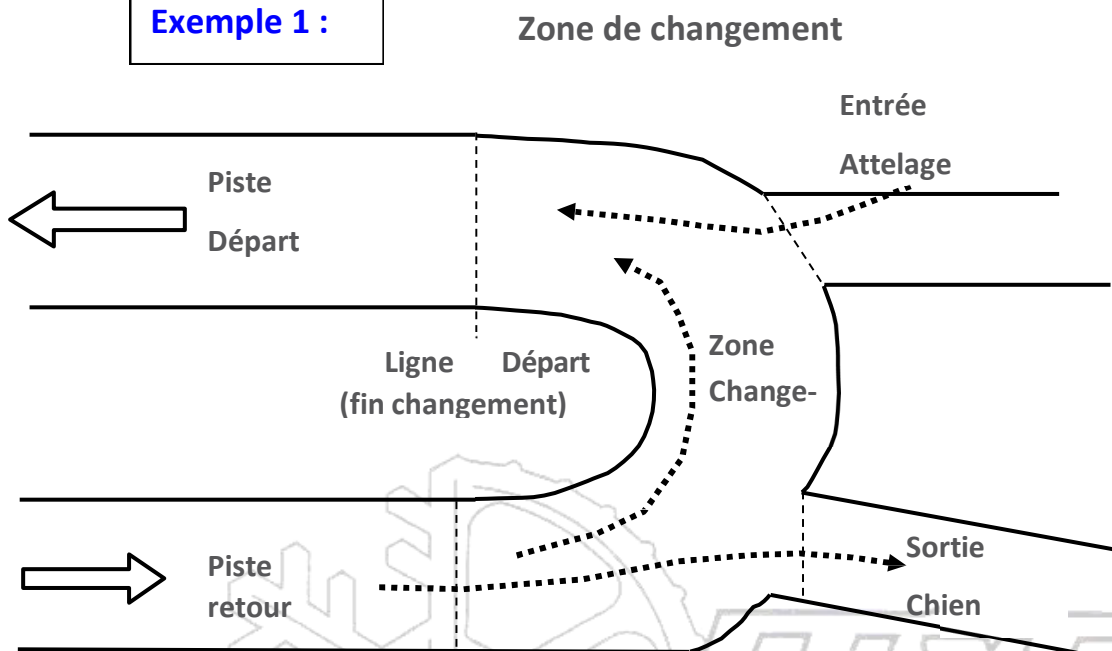
ANNEXES 2

A. ZONE DE CHANGEMENT COMBINE NORDIQUE



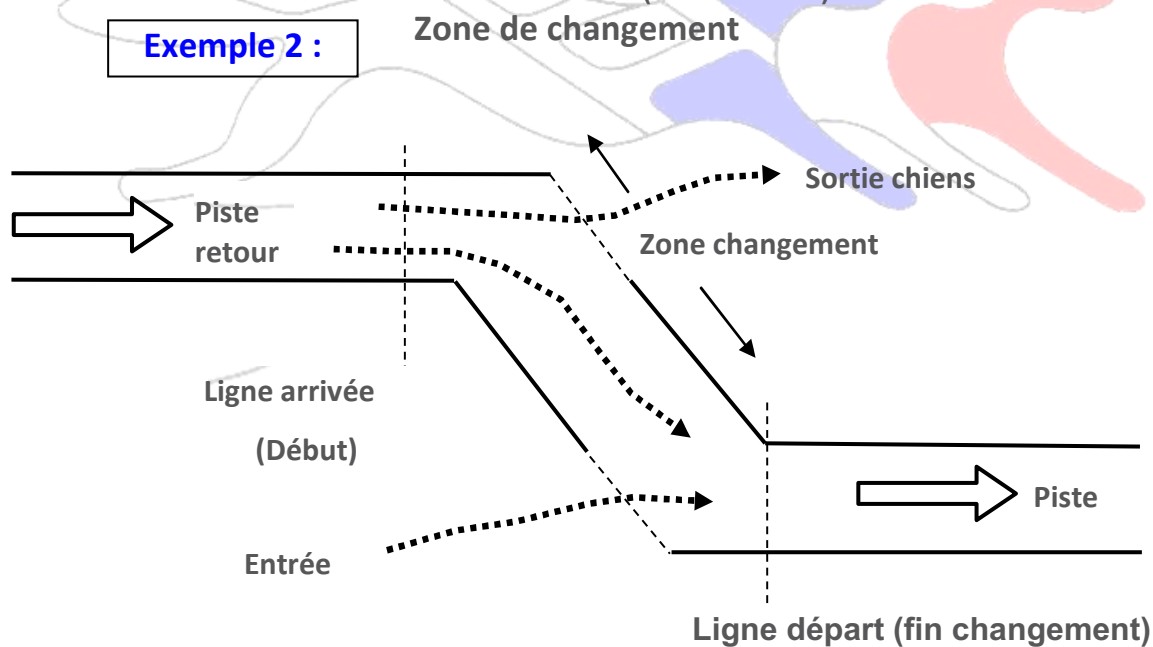
B. ZONE DE CHANGEMENT RELAIS NORDIQUE (EXEMPLE 1)

Exemple 1 :



C. DE CHANGEMENT RELAIS NORDIQUE (EXEMPLE 2)

Exemple 2 :



D. TABLEAU DE POIDS DE LA PULKA

La charge comprend : la pulka, les brancards, le ou les harnais, les traits et le lest.

Poids du ou des chien(s) arrondi au kilo supérieur.

Poids de la Pulka arrondi au demi-kilo supérieur.

1 + 2 chiens							
dog(s)	pulka	dog(s)	pulka	dog(s)	pulka	dog(s)	Pulka
14	10,0	31	22,0	48	34,0	65	45,5
15	10,5	32	22,5	49	34,5	66	46,5
16	11,5	33	23,5	50	35,0	67	47,0
17	12,0	34	24,0	51	36,0	68	48,0
18	13,0	35	24,5	52	36,5	69	48,5
19	13,5	36	25,0	53	37,5	70	49,0
20	14,0	37	26,0	54	38,0	71	50,0
21	15,0	38	27,0	55	38,5	72	50,5
22	15,5	39	27,5	56	39,5	73	51,5
23	16,5	40	28,0	57	40,0	74	52,0
24	17,0	41	29,0	58	41,0	75	52,5
25	17,5	42	29,5	59	41,5	76	53,5
26	18,5	43	30,5	60	42,0	77	54,0
27	19,0	44	31,0	61	43,0	78	55,0
28	20,0	45	31,5	62	43,5	79	55,5
29	20,5	46	32,5	63	44,5	80	56,0
30	21,0	47	33,0	64	45,0	81	57,0

3 chiens							
Dogs	pulka	dogs	Pulka	dogs	pulka	dogs	Pulka
45	27,0	65	39,0	85	51,0	105	63,0
46	28,0	66	40,0	86	52,0	106	64,0
47	28,5	67	40,5	87	52,5	107	64,5
48	29,0	68	41,0	88	53,0	108	65,0
49	29,5	69	41,5	89	53,5	109	65,5
50	30,0	70	42,0	90	54,0	110	66,0
51	31,0	71	43,0	91	55,0	111	67,0
52	31,5	72	43,5	92	55,5	112	67,5
53	32,0	73	44,0	93	56,0	113	68,0
54	32,5	74	44,5	94	56,5	114	68,5
55	33,0	75	45,0	95	57,0	115	69,0
56	34,0	76	46,0	96	58,0	116	70,0
57	34,5	77	46,5	97	58,5	117	70,5
58	35,0	78	47,0	98	59,0	118	71,0
59	35,5	79	47,5	99	59,5	119	71,5
60	36,0	80	48,0	100	60,0	120	72,0
61	37,0	81	49,0	101	61,0	121	73,0
62	37,5	82	49,5	102	61,5	122	73,5
63	38,0	83	50,0	103	62,0	123	74,0
64	38,5	84	50,5	104	62,5	124	74,5

4 chiens

dogs	pulka	dogs	pulka	dogs	Pulka	dogs	pulka	dogs	pulka	dogs	Pulka
61	30,5	81	40,5	101	50,5	121	60,5	141	70,5	161	80,5
62	31,0	82	41,0	102	51,0	122	61,0	142	71,0	162	81,0
63	31,5	83	41,5	103	51,5	123	61,5	143	71,5	163	81,5
64	32,0	84	42,0	104	52,0	124	62,0	144	72,0	164	82,0
65	32,5	85	42,5	105	52,5	125	62,5	145	72,5	165	82,5
66	33,0	86	43,0	106	53,0	126	63,0	146	73,0	166	83,0
67	33,5	87	43,5	107	53,5	127	63,5	147	73,5	167	83,5
68	34,0	88	44,0	108	54,0	128	64,0	148	74,0	168	84,0
69	34,5	89	44,5	109	54,5	129	64,5	149	74,5	169	84,5
70	35,0	90	45,0	110	55,0	130	65,0	150	75,0	170	85,0
71	35,5	91	45,5	111	55,5	131	65,5	151	75,5	171	85,5
72	36,0	92	46,0	112	56,0	132	66,0	152	76,0	172	86,0
73	36,5	93	46,5	113	56,5	133	66,5	153	76,5	173	86,5
74	37,0	94	47,0	114	57,0	134	67,0	154	77,0	174	87,0
75	37,5	95	47,5	115	57,5	135	67,5	155	77,5	175	87,5
76	38,0	96	48,0	116	58,0	136	68,0	156	78,0	176	88,0
77	38,5	97	48,5	117	58,5	137	68,5	157	78,5	177	88,5
78	39,0	98	49,0	118	59,0	138	69,0	158	79,0	178	89,0
79	39,5	99	49,5	119	59,5	139	69,5	159	79,5	179	89,5
80	40,0	100	50,0	120	60,0	140	70,0	160	80,0	180	90,0





E. FORMULAIRE DE RECLAMATION IFSS

IFSS Race Protest Form

Name of Competition		Date of Competition	
Place of Competition (City, Province, Country)			
Name		Bib Number	
Postal Address			
City, Province		Country	
Phone Number (mobile)		Email Address	
Class	Indicate (check):		
	Dryland	Sled Sprint	Nordic Distance
	☐	☐	☐

Protest Against: (Name or Entity)		Bib Number
Describe the action(s) or incident		
Witnesses		
Name		Bib Number
Signature		
Name		Bib Number
Signature		

This form must be handed to the Race Marshall within one hour after the protester has finished.

Date	Time
Team Leader's Name	Country
Leader's Mobile Phone Number	

Signature of Protester
Signature of Team Leader

Date	Time
Signature of Race Marshall	



F. FORMULAIRE DE RECLAMATION FFST

FFST Formulaire de Réclamation

Nom de la Course:		Date Course:		
Adresse Course:				
Nom du concurrent:		N° Dossard:		
Adresse:				
Ville:		C.P.:		
Mobile:		Mail:		
Catégorie:	Indiquez:			
	Dryland	Snowland	Nordic	Distance
	☐	☐	☐	☐

Réclamation contre (Nom et Catégorie)	N° Dossard:
Description de l'incident :	

Témoins :	
Nom:	N° Dossard:
Signature:	
Nom:	N° Dossard:
Signature:	

Ce formulaire doit être remis au Directeur de Course dans l'heure qui suit la fin de la manche de la catégorie dans laquelle la violation présumée a été effectuée.

Date:	Heure:
Nom du Capitaine d'équipe:	Club:
Téléphone Capitaine d'équipe:	

Date :	Heure :
Signature Directeur de Course	

ANNEXES 3

A. REGLEMENT FFST POUR LES COURSES DE LONGUE DISTANCE

La Longue Distance

Définition : Une course de longue distance est une course qui se court d'un point de départ à un point d'arrivée sur la distance totale à parcourir avec un ou des arrêts obligatoires, sans arrêt du chronomètre.

On distingue la Longue Distance dont la distance du parcours n'excèdera pas 600 km et la Très Longue Distance dont le parcours est supérieur à 600km.

La discipline comprend 3 catégories : LD8, LDU et LDJ en IFSS.

Un attelage de la catégorie Longue Distance huit (8) chiens (LD8) comprend au plus huit (8) chiens et au moins six (6) chiens au départ de la course et au moins cinq (5) chiens dans les manches suivantes et à l'arrivée de la course.

Un attelage de la catégorie Longue Distance Illimitée (LDU) comprend au moins huit (8) chiens au départ de la course et au moins six (6) chiens dans les manches suivantes et à l'arrivée.

Un attelage de la catégorie Longue Distance Junior (LDJ) comprend au plus huit (8) chiens et au moins six (6) chiens au départ de la course et au moins cinq (5) chiens dans les manches suivantes et à l'arrivée de la course.

Spécificité FFST : Un attelage de la catégorie Longue Distance Courte huit (8) chiens (LD8C) dites course préparatoire ou sélective, comprend au plus huit (8) chiens et au moins six (6) chiens au départ de la course et au moins cinq (5) chiens dans les manches suivantes (au départ des arrêts obligatoires) et à l'arrivée de la course.

Chaque étape est en moyenne de 80km avec un ou des arrêts obligatoires.

Les courses d'une distance totale de 300 à 600 km (186-373 mi) auront au moins un total de 8 heures de repos obligatoires, à répartir à la discrétion de l'Organisateur.

Les courses d'une distance totale de plus de 600 km (373 mi) auront au moins un total de 12 heures de repos obligatoires, à répartir à la discrétion de l'Organisateur.

Les courses d'une distance de 101 à 250 kms (dites courses préparatoire ou sélectives) auront au moins 4h de repos obligatoire à répartir à la discrétion de l'organisateur.

Si les conditions météorologiques, de l'avis du Directeur de Course ou de l'Organisateur, imposent que la course ne puisse se dérouler selon les critères de base du sport, la course pourra être reportée. Si des conditions telles que mentionnées se produisent après le départ, la course peut être temporairement arrêtée. Cela doit être fait à un point de contrôle ou devant l'emplacement du premier concurrent. Tous les concurrents seront retenus pour une durée identique.

L'Organisateur et le Directeur de Course doivent, sans délai inutile, informer tous les concurrents, des décisions et des motifs de celles-ci, prises conformément à l'article précédent.

Check-point : Une zone clairement délimitée et balisée adjacente à la piste, où seuls les attelages et les officiels sont admis.

Des vétérinaires (Racevet) sont présents sur les check-points. Ils observent les chiens de chaque attelage qui entrent et sortent du check-point. Un Vet-check sera proposé à chaque équipage, afin de veiller à la bonne condition physique ou au bien-être de chaque chien. Le vétérinaire peut demander à examiner un chien ou des chiens, en particulier. Le bien-être et la bonne santé de l'ensemble des chiens de l'attelage sont de la responsabilité du concurrent. L'équipe vétérinaire peut demander le retrait (drop) d'un ou de chiens de l'attelage si la santé ou le bien-être du chien l'exigent. Une fiche de suivi vétérinaire pour l'ensemble des chiens est établie et complétée de la pré-course à l'arrivée de la course avec un vet-check obligatoire de pré-course et à l'arrivée de la course, tenant lieu de rapport sur l'état de santé et de forme des chiens de l'attelage sur l'ensemble de la course. La liste des substances autorisées fait partie du règlement de la course.

Matériel obligatoire : Chaque concurrent doit avoir dans son traineau l'ensemble du matériel obligatoire durant toute la course. Une place dans le traineau est obligatoirement prévue pour transporter un chien au repos ou blessé. La liste du matériel obligatoire* doit permettre au concurrent de prendre soin de lui et de ses chiens sur toute la durée de la course et/ou entre chaque étape (check-point) La liste est établie par l'Organisateur et fait partie du règlement de la course.

Cette liste devra comprendre au minimum :

- GPS avec le tracé de la course préenregistré
- « Vet-Book » et liste des chiens toujours avec le musher
- Boussole
- Pelle à neige
- Hache et/ou grand couteau
- Sac de couchage hiver (-30°C extrême + sur-sac type Jerven (1200gr) ou tente
- Trousse de premier secours
- 8 bottines par chiens (y compris celles utilisées)
- Vêtements hiver de rechange (sous-vêtements, vêtement d'extérieur, chaussettes, gants, bonnet)
- Phare et piles ou 2 frontales
- Bâtons lumineux et stylos de signalisation (au moins 1 doit être porté dans le vêtement) ou fusées de détresse
- Laisses ou chaînes de 40 cm minimum pour le chien droppé au check-point
- Réserve de nourriture pour 24h égale à 500gr/chien dans un sac scellé par l'organisation
- Réserve de nourriture pour le musher pour 24h égale à au moins 500gr
- Réchaud ou cooker avec carburant + récipient pouvant chauffer au moins ½ litre d'eau par chien
- Gros sacs poubelle
- Corde ou dragonne pour s'attacher au traineau dans les espaces où cela est nécessaire

Sanctions disciplinaires :

En cas d'infraction au règlement, il n'impose aucune réaction inconditionnelle, le choix des mesures disciplinaires sera fait selon ce qui suit :

- Avertissement : pour une infraction mineure ou par négligence au règlement de la course, qui ne donne aucun avantage significatif au concurrent et n'entraîne aucun désavantage significatif pour ses co-concurrents, et n'est pas considérée comme préjudiciable au sport.
- Pénalité : jusqu'à 4 heures pour une infraction par négligence au règlement de la course mais pas aussi grave, qu'elle donne lieu à une disqualification.
- Disqualification : en cas de tricherie, de manquement grave au règlement donnant un avantage certain au concurrent ou mettant en danger son attelage ou des attelages concurrents.

Catégorie	Age minimum du concurrent	Âge des chiens	Distance minimum en km	Distance maximum en km	Temps de repos minimum	Chiens minimums au départ	Chiens minimums sur la course et à l'arrivée
LD8	18 ans	18 mois	250	600	8	6 à 8	5
LDU	18 ans	18 mois	600		12	Au moins 8	7
Junior	15 ans	18 mois		300	12	6 à 8	5
LD8C	18 ans	18 mois	101	249	8	6 à 8	5

B. REGLEMENT FFST POUR LES COURSES MOYENNE DISTANCE KART

Catégorie Moyenne distance Kart

***Définition :** Un attelage de Moyenne Distance Kart consiste en un compétiteur progressant sur un véhicule 3 ou 4 roues (selon la catégorie) tiré par des chiens. La propulsion sera obtenue par le coureur et les chiens, aucun autre moyen de propulsion ou énergie n'est autorisé.*

1. Catégorie

- 1.1 Age des athlètes : à partir de 16 ans, âge des chiens 18 mois
- 1.2 Distance : entre 9 kms et 15 kms
- 1.3 Un attelage de la catégorie Moyenne Distance quatre (4) chiens (MDDR4) comprend au minimum trois (3) chiens et au maximum quatre (4) chiens.
- 1.4 Un attelage de la catégorie Moyenne Distance six (6) chiens (MDDR6) comprend au minimum cinq (5) chiens et au maximum six (6) chiens.
- 1.5 Un attelage de la catégorie Moyenne Distance huit (8) chiens (MDDR8) comprend au minimum sept (7) chiens et au maximum huit (8) chiens.
- 1.6 Après la première manche et chaque manche suivante, un concurrent peut réduire volontairement la taille de son attelage dans les limites du minimum de sa catégorie.
- 1.7 Le Directeur de Course peut réduire la taille d'un attelage qu'il considère trop importante pour le concurrent concerné.
- 1.8 Tout départ est sujet à l'approbation du Directeur de Course.
- 1.9 Chaque compétiteur doit être capable de maîtriser ses chiens en course.

2. Equipement

- 2.1 Tous les chiens seront attelés en simple ou double file.
- 2.2 Tous les chiens seront reliés au trait central qui sera fait d'une ligne non rigide et flexible par une ligne de cou (« neck line ») et un trait individuel. Les chiens de tête doivent être reliés avec une ligne de cou « neck line ».
- 2.3 Le kart 3 roues est seulement autorisé pour la catégorie MDDR4.
- 2.4 Pour les catégories MDDR6 et MDDR8 le kart 4 roues est obligatoire. Le diamètre de toutes les roues sera de 30 cm. L'empattement (distance entre les roues avant et les roues arrière) minimum sera de 110 cm et la voie avant et voie arrière (distance entre les roues d'un même axe) seront au minimum de 70 cm.
- 2.5 Tous les karts seront équipés de frein en bon état de marche sur toutes les roues.
- 2.6 Une ligne de secours pour la catégorie MDDR4 et deux lignes de secours pour les catégories MDDR6 et MDDR8 d'environ 3 m de long sera transportée sur le kart pour pouvoir attacher et retenir le kart.
- 2.7 Le compétiteur portera un casque homologué et le port de gants ou de mitaines est obligatoire.
- 2.8 Les pneus cloutés ne sont pas autorisés sur les karts.
- 2.9 Tout équipement devra être soumis à l'approbation du Directeur de Course. Le compétiteur est lui-même responsable de la conformité de ses équipements avec la présente annexe.

2.10 Du matériel complémentaire devra être transportés dans un sac dos :

- Bottines pour les chiens pour l'attelage complet (si pas portées au départ)
- Le compétiteur aura sur lui un téléphone portable avec le numéro de téléphone de l'organisateur (ou d'une personne habilitée) enregistré dans son téléphone (en cas de problème sur la piste).
- Une trousse de secours composée d'un minimum de : compresses stériles, bandes de crêpe, un désinfectant (type bétadine), une paire de ciseaux, une couverture de survie
- Une réserve d'eau de minimum 500ml.
- 2 laisses avec nom et prénom du compétiteur (en cas de dépose sur un point de dépose)

3. Règle de départ, de piste et d'arrivée

- 3.1 Le compétiteur n'incitera pas les chiens à avancer en courant devant eux et ne les forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.
- 3.2 Un point de dépose à mi-parcours sera prévu et peut être combiné avec un point de contrôle. Ils seront équipés ligne de « stake-out » ou de caisse de transport et d'eau avec surveillance humaine obligatoire et moyen de communication. Les chiens déposés ne pourront pas prendre le départ des manches suivantes. S'il n'y a pas de possibilité de déposer un chien et si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le compétiteur ne sera pas autorisé à finir la manche. Pour des raisons de sécurité le transport d'un chien sur le kart est strictement interdit dans toutes les catégories.
- 3.3 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « Piste » ou « Trail », le concurrent et ses chiens sont obligés de rester du même côté de la piste et de ralentir.
- 3.4 Règles d'arrivée (Voir Règles de Course Chapitre Un, II. §18).